



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

...

SÉANCE

DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012

...

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 25 octobre, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 19 octobre, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 15, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de : M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. BARRAL Fernand suppléant de M. MORIN Loïc ; M. LOIZEAU Franck suppléant de M. MARQUAIS Raynald ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone à partir de 20H00 (dossier 16) ; M. BASSENE Jacques suppléant de M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. BOKETSU Bongabonga ; M. FERROUK Sid-Ali ; Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad ; M. LE BEC Serge suppléant de CHELLAFA Farid ; M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette jusqu'à 21h20 (n°30) ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier ; M. HERVIEU Michel suppléant de M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. CHAPLAIS Robert suppléant de M. BOURDON Denis ; M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie jusqu'à 21H40 (dossier 46) ; M. DUPARD Gérard jusqu'à 21H20 (dossier 30) ; M. FEUVRAIS Martial ; M. MESSMER Pierre ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. BRASSART Jean-Paul suppléant de M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; Mme DIVETOT Maryvonne suppléante de M. VIVIER Philippe, jusqu'à 21H40 (dossier 46) ; M. MABIRE Arnaud ; M. LANDAU Eric ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry jusqu'à 21H30 (dossier 35) ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno jusqu'à 21H30 (dossier 35) ; M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; M. COUTARD Joël suppléant de Mme BENARD Catherine ; M. GAIN Jean-Yves.

ABSENTS EXCUSÉS : M. BEHAR Claude ; Mme CHAPELLE Laurence ; Mme FURNON Nathalie ; M. LAMBERT Alain ; M. EUDIER Moïse.

ABSENTS : M. PATTYN Patrick ; M. BOULANGER Jean-Christophe.

...

M. Michel CHAMPREDON

Je constate que le quorum est atteint et vous propose de commencer notre séance – j'allais dire de rentrée, car c'est notre première séance depuis fin juin. Je donnerai la parole à la benjamine de l'Assemblée afin qu'elle procède à l'appel.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Merci Monsieur le président.

M. Bongabonga BOKETSU

J'avais demandé la parole afin de rendre hommage à l'un de nos collègues.

M. Michel CHAMPREDON

Absolument, mais nous ouvrons d'abord la séance. Ne vous inquiétez pas.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD procède à l'appel des présents.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Sophie d'avoir effectué l'appel. Je voudrais débiter cette séance en rendant un hommage officiel et solennel à notre collègue Loïc MORIN, bien que nombre d'entre nous a participé à ses obsèques. Il était vice-président de l'agglomération du grand Evreux et maire de Cierrey depuis 1990. Il est décédé le mercredi 10 octobre d'une crise cardiaque lors d'un déplacement familial. Il avait 61 ans. Monsieur Loïc MORIN était retraité des douanes. Il était délégué à l'agglomération depuis l'entrée de Cierrey dans l'agglomération en 2003. Il était l'un de nos vice-présidents depuis 2008. Tous ceux qui l'ont bien connu s'accordent à dire qu'il était serviable, disponible et possédait une certaine force de caractère. A l'occasion de taquineries interrégionales, ses amis les plus proches ont pu dire qu'il était têtue comme un breton – je ne désire offenser ici aucun breton présent parmi nous – cette caractéristique étant révélatrice de son tempérament et lui conférant un certain charme. Au nom du Conseil d'agglomération, je voudrais saluer sa famille, sa femme, ses enfants, l'ensemble de ses collègues du Conseil municipal de Cierrey et ses amis.

Je vous propose d'observer une minute de silence.

[Le Conseil communautaire observe une minute de silence.]

Merci.

Nous poursuivons et entamons l'examen de nos délibérations avec l'approbation de deux procès-verbaux. Le premier concerne la séance du 28 juin 2012. Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Le second concerne la séance du 27 septembre 2012. Y a-t-il des remarques ?

Le Conseil :

- **ADOpte** le compte rendu littéral des réunions du Conseil d'agglomération du 28 juin et 27 septembre 2012

Excusez-moi, j'ai oublié de saluer Monsieur BARRAL qui représente ici la commune de Cierrey et qui a pris la place de Loïc MORIN. Il me semble que Cierrey délibèrera officiellement à nouveau afin de désigner son délégué. Toutefois, Monsieur BARRAL est le délégué de Cierrey pour ce soir.

1 - Rapport de situation en matière de développement durable

M. Michel CHAMPREDON

Vous êtes au fait que ce rapport fait partie des rapports obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants – seule Evreux est donc concernée. L'agglomération doit par ailleurs rendre des rapports sur les thèmes de l'eau, des transports, à savoir les services publics de manière générale. Chaque collectivité doit rendre un point annuel sur ses actions.

Le développement durable fait aujourd'hui partie de notre conception de la gestion publique, même si cette démarche peut parfois se révéler dérangement à cause de sa transversalité. Les domaines abordés sont nombreux et touchent surtout à l'Humain. Le développement durable est souvent caricaturé en tant que « monstre » producteur de normes contraignantes, loin de notre vie quotidienne. Le rapport présenté ce soir a le mérite d'en retracer la diversité. Ainsi, on y trouve : le plan Climat énergie territorial, la thermographie aérienne, la précarité énergétique, le programme d'Habitat indigne, notre convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure – l'ALEC –, le Plan de déplacements urbains, l'Itou et sa richesse remarquable, l'action tendant à zéro phytosanitaire pour le GEA, la gestion des déchets, le label Ville étoilée qui concerne la lutte contre la pollution visuelle, la diversité bio-forestière.

Le rapport comprend également la Cohésion sociale et territoriale, le PLIE, le programme pour l'Habitat, la plateforme de Mobilité, la coopération décentralisée avec Djougou au Bénin, sans omettre la vie économique, l'emploi, la production de richesses avec notre charte forestière, la charte qui régit nos zones économiques et notre futur plan stratégique de développement économique.

Excusez du peu. Cela peut donner le tournis, mais il faut le souligner, le développement durable permet de donner une structure solide à une lecture écologique et sociale de notre Agglomération. C'est une porte d'entrée qu'il nous faut emprunter, interroger et mettre à l'épreuve.

Nous y participons toutes et tous à notre manière. Je me réjouis de l'implication de nos services, de la diversité et du foisonnement d'initiatives que le développement durable a généré, tout en maîtrisant les coûts, voire même en les réduisant.

Il constitue bien une orientation supplémentaire qui nous permet collectivement d'appréhender des solutions nouvelles et de mettre en œuvre des réponses adaptées. Ici, à l'agglomération, le développement durable a un sens. La parole est à Thierry QUENNEHEN.

M. Thierry QUENNEHEN

Ce rapport est au cœur d'enjeux extrêmement importants car un article paru en octobre a classé les Départements selon la protection de la biodiversité, les énergies renouvelables, l'agriculture biologique, l'agenda 21, la gestion des déchets et la qualité de l'air et de l'eau. L'Eure est 95^{ème} sur 95. Il est désolant de lire un tel résultat. L'enjeu, pour nous, est énorme. Cette situation ne peut être source de fierté pour nos habitants, malgré une parfaite gestion financière du Département.

Le rapport de situation en matière de développement durable prend toute son importance dans ce contexte regrettable. Ce rapport s'inscrit dans la loi Grenelle II qui vise à : lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère, la biodiversité, les milieux et les ressources ; promouvoir l'épanouissement de tous les êtres humains et la cohésion sociale et la solidarité ; favoriser le développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Ces cinq finalités sont décrites dans le rapport, divisé en deux parties dont la première concerne le bilan des politiques mises en œuvre sur le territoire et la deuxième décrit l'action de l'agglomération. La première partie est truffée d'idées fortes, rendant la synthèse difficile. Il est toutefois possible de noter que le développement durable s'inscrit dans toutes les politiques de l'agglomération. Le contournement routier sud-ouest souvent décrié participera à l'allègement du trafic et facilitera la circulation automobile dans Evreux, et améliorera donc la qualité de vie dans l'agglomération. La révision du SCOT et l'élaboration de trames vertes et bleues consistant à créer des corridors écologiques sur le territoire permettront de reconstituer la biodiversité. L'élaboration du PCET est aussi un élément fort du rapport. Nous avons un bilan carbone en cours pour l'agglomération et la ville. Un bilan carbone pour l'ensemble du territoire est prévu très prochainement. La thermographie aérienne est à présent un sujet récurrent. Cette opération d'envergure a certainement permis que de nombreux habitants prennent conscience du coût très important induit par les déperditions énergétiques. Or la donnée du coût est une importante source de motivation pour agir. Un autre élément central du rapport est le PDU dont les premières actions sont en cours. Le Plan de Déplacements Urbains concourt à améliorer l'environnement grâce à la régulation du trafic, faute d'aménagements qui seront prochainement construits. Les efforts portent principalement sur le centre-ville et les abords des écoles.

Les actions en mode doux se poursuivent avec des aménagements cyclables qui devraient s'amplifier : une piste cyclable traverse la Madeleine. De plus, la vélo station créée à la gare il y a deux ans est quasiment saturée. C'est un succès malgré un démarrage relativement difficile du dispositif. La saturation est un signe que les politiques portent leur fruit, ne serait-ce qu'à un petit niveau.

Le rapport évoque ensuite les thèmes de la politique de l'eau, à savoir l'approvisionnement et le traitement des eaux usées, la gestion des déchets – qui s'est améliorée – et leur réutilisation afin de produire de l'énergie. La préservation de la biodiversité forestière est intégrée à la charte forestière. Concernant l'habitat, le PLH permet d'obtenir un équilibre de l'habitat sur le territoire. Il s'articule avec la charte départementale pour l'habitat durable intégrée dans le PCET et en cohérence avec le SCOT. L'objectif est de rapprocher les habitations des lieux de travail. Cette organisation de l'espace nous permettra de davantage maîtriser l'énergie.

La seconde partie porte sur les actions de l'agglomération, à savoir les politiques générales. Le GEA a bénéficié d'un diagnostic de gaz à effet de serre et d'un bilan carbone. La thermographie aérienne a été utilisée pour les bâtiments communaux, chaque commune ayant pu sélectionner un bâtiment afin d'en obtenir la thermographie et, par la suite, en tirer les mesures nécessaires à appliquer. Un poste de conseiller énergie a été créé afin d'aider les petites communes à réaliser leur choix en matière d'isolation. Concernant la biodiversité, l'agglomération applique le zéro phytosanitaire, c'est-à-dire que les traitements phytosanitaires d'origine synthétique sont proscrits. La mise en place de la gestion différenciée des espaces rencontre des difficultés au niveau des *green* de golf qu'il faut gérer en fonction de la biodiversité et qui doivent être maintenus à l'état sauvage.

Enfin, un plan de réduction des déchets a été mis en place. Concernant le thème du social, l'ensemble des marchés contiennent des clauses environnementales et sociales dans les contrats, afin d'intégrer les personnes en insertion pour la réalisation de certaines tâches. Concernant le recrutement, nous avons un chargé de mission PCET, un conseiller en éco-mobilité et un chargé de mission pour suivre la charte forestière. En effet, il ne suffit pas de se contenter d'un diagnostic, il faut agir pour qu'une issue favorable soit trouvée à la crise écologique actuelle.

M. Michel CHAMPREDON

Merci pour ces éléments de synthèse. Le document révèle un effort particulier de présentation, au contraire de trop nombreux rapports fastidieux. J'apprécie l'attention portée aux photos, titres, police, etc. Ce document sera envoyé dans les communes.

Le Conseil d'Agglomération :

- *DEBAT du rapport de situation en matière de développement durable.*
-

2 - Débat d'orientations budgétaires 2013

M. Michel CHAMPREDON

Ce débat d'orientations budgétaires se tient dans un contexte de redressement des comptes publics. Les Françaises et les Français les plus fragiles payent une partie de la note. La dette a explosé : 471 milliards d'euros supplémentaires empruntés entre 2007 et 2012, réduisant les marges de manœuvre. Les prochaines années 2013, 2014 et 2015, doivent concourir à redonner à notre entreprise nationale un peu d'air frais, et nous savons que les collectivités seront sollicitées en ce sens. Les ministres chargés des collectivités et des Finances l'ont annoncé. L'année 2013 verra le gel des dotations qui diminueront en 2014 et en 2015.

A l'agglomération, nous savons ce que contrainte signifie, et nous avons appris collectivement à gérer nos désaccords mais aussi à élaborer notre propre réponse collective en ayant à l'esprit deux idées fondamentales. D'une part, tendre au développement de notre agglomération, en la rendant encore plus accueillante aux créations d'emplois, aux conditions favorisant l'emploi, et en proposant de bonnes conditions de vie à nos habitants ruraux ou urbains, propriétaires ou locataires, aisés ou non.

D'autre part, en défendant le service public, dont on constate que s'il lui arrive d'être critiqué pour l'impôt qu'il peut générer, il est en même temps apprécié au point d'être réclamé lorsqu'il manque. Je citerai en exemple la santé. Aujourd'hui, sans une certaine intervention de la puissance publique, nous serions face à d'importants déserts médicaux.

Nos orientations budgétaires tiennent compte de ces deux idées et veulent les traduire dans les faits tout en sachant que nous serons contraints, non pas négativement, mais offensivement. Nous devons faire preuve d'imagination, en recherchant l'intérêt général. Nos dépenses devront être plus efficaces parce que nous aurons moins de recettes.

Je n'oublie pas que nous faisons partie des premiers investisseurs locaux, que le secteur du bâtiment et des travaux publics a besoin de nos investissements pour préserver des emplois, et parfois en créer. Nous pourrions déséquilibrer la machine à freiner trop brutalement, ou, au contraire, à agir sans discernement, sans nous préoccuper de notre environnement.

Grâce à la décision prise en 2011, notre Agglomération a temporairement retrouvé une certaine marge de manœuvre. Elle est temporaire car nous avons des investissements à venir – explicités dans le document qui vous a été adressé – dans l'objectif de conserver notre conformité aux grandes normes environnementales. Madame FESSARD, les membres du groupe de travail et la commission Finances suivent attentivement ces normes. Chacun des vice-présidents, dans son domaine respectif, veille à la fois à notre dynamisme et à notre sagesse financière. Je les en remercie.

Il est de notre rôle d'élu d'éclairer l'avenir, à savoir à travers un langage de vérité et non pas d'austérité. Il faudra probablement être encore plus efficace demain. Alors, nous voulons préserver notre programme d'investissement, que nous avons réajusté dès 2010 en reportant six projets. Il est un outil d'aménagement de notre territoire, mais aussi, et j'insiste sur ce point, une arme pour maintenir des emplois sur notre territoire. Les dossiers que nous soutenons dans ce programme doivent aboutir. Nous devons poursuivre dans la voie d'un service public de qualité en matière d'eau, d'assainissement ou de transports en commun dont nous pouvons être fiers. Nous poursuivrons ces actions avec détermination, volonté, prudence, rigueur, et imagination.

Notre budget 2013 devra traduire les engagements que j'avais pris devant vous et les habitants de l'agglomération, à savoir : il n'y aura ni augmentation des taux de la fiscalité des ménages pour 2013 ni de création de nouveaux postes, les nouveaux besoins étant mis en œuvre par redéploiement. Les dépenses seront optimisées, notamment par les mutualisations. Je souhaite que ces dernières puissent concerner toutes les communes volontaires de l'agglomération. Et enfin, restaurer un autofinancement pour pouvoir investir. La parole est à présent à Christine FESSARD.

Mme Christine FESSARD

Bonsoir à tous. Je vous voudrais revenir sur l'enveloppe normée et le gel des dotations 2013 votés par le Président. L'enveloppe restera constante, toutefois sa répartition interne évoluera, notamment en fonction de l'intégration des intercommunalités. Ce point peut être important. Si les structures existantes n'améliorent pas leur coefficient d'intégration fiscale, elles risquent d'être défavorisées. De plus, le FPIC s'élèvera à 360 millions en 2013.

Concernant la dette du GEA, nous avons un taux d'intérêt payé en 2012 à 3 % contre 3,60 % pour les intercommunalités de même strates. Nous sommes donc dans une situation plutôt favorable. Notre dette structurée ne représente que 30 % de notre encours de dette, résultat de votre volonté passée à rebasculer en taux fixe de nombreux emprunts. Toutefois, cet encours doit-il être revu ?

Nous avons interrogé les banques au 31 décembre 2011 à propos du « coût de sortie » de ces produits structurés, à savoir 8 % du capital restant dû, une somme importante. La sécurisation de l'emprunt basé sur une stratégie inflation est en cours. De même, nous étudions les conditions de passage en taux fixe de l'emprunt Dexia basé sur une barrière hors zone euro comme nous l'avait recommandé notre conseil bancaire au 31 décembre 2011.

Les risques qui pèsent sur l'encours de dette du GEA peuvent être illustrés par la grille Gissler, dont la présentation est devenue obligatoire dans les annexes du BP et du compte administratif. Selon cette approche, l'encours de la dette du GEA ne comporte pas d'emprunts « toxiques » – hors charte. Le débat déterminera notre position vis-à-vis de ces emprunts structurés.

Tous budgets confondus, notre BP 2012 prévoyait la souscription de nouveaux emprunts de 27,8 millions d'euros auxquels s'ajoutent 11,4 millions de reports. Il est proposé de réduire cette somme de 6,1 millions dans le cadre du budget supplémentaire. Cette situation est provisoire. L'évolution de l'encours devrait pouvoir être davantage maîtrisé à la clôture de l'exercice 2012. Nous pourrions alors constater quels sont nos besoins réels, notamment en fonction de l'autofinancement complémentaire qui pourra être dégagé sur la section de fonctionnement.

Concernant l'accès au crédit pour 2012, nous en avons en réserve, ce qui a représenté une grande opportunité. Le reliquat 2011 complété par les versements de l'Agence de l'eau – suite aux subventions et prêts à taux 0 % –, a permis de financer les dépenses d'investissement 2012 jusqu'à ce jour. Le GEA dispose de droit de tirage sur OCLT. Un prêt renouvellement urbain est en cours de finalisation avec la CDC.

Cette question restera cruciale en 2013 pour la suite de la mise en œuvre de notre PPI – dont le président a rappelé l'importance stratégique – et pour les importants investissements qui restent à effectuer sur nos réseaux d'eau et d'assainissement. La dégradation des conditions d'accès au crédit risque notamment de peser de façon importante sur le budget de l'assainissement.

Concernant le budget principal, vous noterez que nous sommes parvenus à avoir un autofinancement net positif et même un début de désendettement en 2011. Cette meilleure santé financière sera confirmée en 2012. Cette évolution positive permet de conserver des marges de manœuvre pour la réalisation du PPI 2011 – 2014.

Concernant les recettes de fonctionnement : La réforme de la taxe professionnelle a modifié de façon importante la structure des ressources du GEA. Le document comporte les hypothèses relatives aux recettes de fonctionnement. J'insiste toutefois sur notre engagement consistant à ne pas augmenter les taux de fiscalité ménage entre 2011 et 2014. Il est également proposé de ne pas augmenter le taux de TEOM. En matière de fiscalité, ces hypothèses s'appuient donc sur la seule augmentation des bases estimée à 2 % pour 2013 et décidée par le Parlement. Nous n'augmentons pas nos impôts : ce sont effectivement les bases qui augmentent. Ce même taux a été appliqué à la CVAE. Je rappelle que le Conseil a dernièrement voté le coefficient multiplicateur de TASCOT pour une recette de 60 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement portent sur la réalisation du programme d'investissements prévu au PPI et le maintien du délai d'extinction de la dette sous le seuil critique des 10 ans. Pour ce faire, il est nécessaire de dégager en 2013 un autofinancement de l'ordre de 10 % des recettes réelles de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement devraient être limitées à 90 % des recettes attendues, soit moins de 58 millions d'euros, équivalent au montant inscrit du BP 2012, toutes dépenses confondues. Cet objectif est réalisable, mais suppose de réduire les postes de dépenses les moins contraints en matière de charges à caractère général, voire de subventions.

A effectif constant, la masse salariale subit le poids du GVT. A noter : la valeur du point d'indice est gelée depuis deux ans, sans certitude quant à l'avenir. L'augmentation de 1,35 du taux de la CNRACL au 1er janvier 2013, de même qu'en 2014, représente une dépense supplémentaire de l'ordre de 100 000 euros, tous budgets confondus.

Pour le GEA, la maîtrise de la masse salariale passe également par la maîtrise des heures supplémentaires et des contrats courts. Nous travaillons sur un « pool » d'agents remplaçants bénéficiaires de contrats aidés. Au-delà de son intérêt économique, cette démarche permettra davantage de réactivité et contribuera à l'insertion professionnelle.

La section d'investissement : les indications de cadrage pour la préparation du BP 2013 s'appuyaient sur notre PPI tel qu'il a été acté au BP 2011, puis amendé à la marge lors de la préparation du BP 2012.

Nous avons réalisé une revue technique approfondie du PPI en août et en septembre. Cela nous a conduits à des ajustements de l'exercice 2012 qui seront proposés dans le BS. En l'état, le solde net pour 2013 fait passer les prévisions du PPI initial de 14 464 712 à 17 151 972 euros. En l'état actuel – provisoire – de la réflexion : 6,365 millions d'euros seraient inchangés, avec de légers ajustements de recettes. 15 millions d'euros correspondraient à des dépenses en hausse en 2013 par rapport à notre PPI initial de 7,9 millions d'euros ; soit, pour des raisons de décalage dans le temps, soit par augmentation nette des dépenses proposées. Il arrive également que le décalage dans le temps soit tel que nous sommes amenés à réinscrire sur la période 2012-2017 (et notamment en 2013), des dépenses qui figuraient dans les années antérieures du PPI.

C'est notamment le cas pour l'habitat, où les versements sont à prévoir au fur et à mesure de l'avancée des dossiers. Or les retards sont fréquents. S'agissant de la voirie, le coût net est en hausse car nous avons initialement inscrit d'importantes recettes, telle que la participation des communes pour les trottoirs. Enfin pour l'ensemble des postes relevant des moyens internes, les propositions en hausse correspondent souvent à des besoins spécifiques nouveaux qui restent à arbitrer, comme par exemple l'équipement Wifi de l'hôtel d'agglomération.

M. Bruno GROIZELEAU

S'il n'y a pas de recette, normalement, il n'y a pas de dépenses, notamment sur les trottoirs.

M. Thierry COT

A moins que vous ne reveniez sur l'AP/CP qui est le fondement de la décision prise par le Conseil en 2011. Je vous rappelle l'AP/CP voirie : 21,2 millions sur 4 ans, avec les décalages dans le temps. Or la commission avait décidé que cette somme serait financée pour moitié par les communes. Nous avons estimé le montant des trottoirs. Or, dès l'adoption de cette délibération, la construction de nouveaux trottoirs a cessé.

M. Bruno GROIZELEAU

Je suis d'accord. C'est pourquoi il n'y a pas eu de dépenses.

M. Thierry COT

Les dépenses demeurent mais sont affectées sur d'autres postes puisque c'est une AP/CP. Le solde net est donc négatif.

Mme Christine FESSARD

0,812 millions d'euros, contre quatre millions auparavant, correspondraient à des dépenses qu'il est proposé de reporter, de diminuer ou de supprimer, ou qui ont été anticipées en 2012. 850 000 euros correspondent à de nouvelles propositions, notamment dans le domaine du développement économique, soumises à l'arbitrage. Le PPI devra donc évoluer. L'actuel contrat d'agglomération se terminant fin 2013, le montant des recettes, comme des dépenses, est susceptible d'évoluer de 2014 à 2017. S'agissant du volet 2013, des arbitrages seront indispensables. En l'état, il suppose en effet de dégager plus de 2,5 millions d'euros de ressources nettes complémentaires dues à un « pic de dépenses » en 2013 par rapport à nos prévisions initiales sur le BP, établies antérieurement à ce travail de révision.

Nous traitons à présent des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du SPANC. L'année 2012 a été particulièrement importante pour les services publics de l'eau et de l'assainissement : c'est le début effectif de fonctionnement de l'Usine de Traitement de l'Eau Potable (UTEP) et du Centre de Traitement des Eaux Usées (CTEU).

Les dotations aux amortissements sur ces deux budgets monteront logiquement en charge ; cette dépense de fonctionnement est une composante obligatoire de l'autofinancement et permet de faire face au remboursement du capital des emprunts. Le coût de fonctionnement de ces deux grands équipements est désormais mieux appréhendé. Il a nécessité quelques ajustements au budget supplémentaire 2012 et devrait encore progresser, quoique de façon plus modérée, en 2013.

Les grands retards de facturation sont résorbés. Le service facturation fonctionne avec un délai d'environ six mois entre la relève et la facturation, délai qui tend à diminuer. La construction de l'UTEP et du CTEU a évidemment impacté de manière importante les deux budgets ces dernières années. D'importants programmes d'investissement restent programmés pour la réhabilitation de nos réseaux, et l'extension de l'assainissement collectif. Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages, inscrites dans un calendrier très serré, devraient conduire à d'importants pics de dépenses d'investissement ces prochaines années. Une forte incertitude pèse sur le GEA quant au montant des indemnités à prévoir pour les administrés touchés par le périmètre de protection des captages. Nous constatons une stagnation des volumes d'eau consommés.

M. Michel CHAMPREDON

Gaston GAUDEMER.

M. Gaston GAUDEMER

Nous avons lancé une étude prospective financière en 2010 par le bureau d'études Collectivités conseil. J'ai souhaité que l'étude soit réactualisée suite à la mise en route de l'UTEP et du CTEU. Nous avons pris en compte les travaux et l'extension des réseaux et branchements communautaires évalués à 38 millions. La loi Grenelle 2 nous oblige à présenter le diagnostic de tous nos réseaux à la fin 2013. Si les pertes évaluées sont supérieures à 15 %, nous risquons de subir des pénalités.

M. Michel CHAMPREDON

Cette mesure concernera donc toute la France.

M. Gaston GAUDEMER

En effet, car l'état des réseaux à l'échelle nationale est critique. Additionnés à l'investissement de 38 millions pour la rénovation et l'extension du réseau, nous avons : 7,9 millions pour les travaux du service d'exploitation, 7,6 millions pour le captage et 4,7 millions pour les investissements récurrents. Nous avons pris en compte la stabilisation de la vente des mètres cubes, la forte diminution des subventions et le recadrage des échéances préfectorales car nous avons des délais incompressibles à respecter.

Le bureau d'études a établi deux hypothèses, la première, « haute », nous permettrait de réaliser dès à présent l'ensemble des investissements en augmentant le mètre cube à 1,92 euro. L'hypothèse « basse » nous permettrait d'étaler davantage les travaux et porterait le prix du mètre cube à 1,50 euro, contre 1,24 actuellement. L'ensemble des commissions ayant étudié le dossier a retenu l'hypothèse basse.

Concernant l'assainissement, le programme d'extension de la collecte prévu à 20 ans ne satisfait ni les communes, ni les populations, dont la demande à être rattachées au plus vite à la nouvelle station d'épuration est forte.

Toutefois, une accélération de l'extension de la zone de collecte augmenterait d'autant le coût de l'eau. L'estimation de l'extension est actuellement prévue à 53 millions d'euros. Nous avons pris en compte la dotation d'amortissement. Ainsi, nous avons construit deux hypothèses, l'une « haute » pour laquelle le prix du mètre cube à assainir sera de 2,50 euros, et l'autre, « basse » à 1,77 euro. Une proposition alternative consistant à instaurer une part fixe n'a pas été retenue par l'ensemble des commissions qui a, à nouveau, choisi l'hypothèse « basse ».

M. Michel CHAMPREDON

Merci Gaston GAUDEMER. Madame FESSARD poursuit.

Mme Christine FESSARD

Je poursuis sur le SPANC qui présente un déficit résultant de la décision prise en juin 2007 par le GEA de proposer un échelonnement des paiements sur cinq ans des travaux réalisés pour le compte des particuliers. Ce déficit est couvert, en accord avec le Trésorier Principal, par une créance du budget principal dont le montant prévisionnel est en augmentation en 2012. Ce déficit doit être stabilisé et un plan de résorption défini : il sera inévitable de mener la réflexion sur le maintien de cette disposition de façon systématique et la recherche d'une solution alternative. La commission des finances du 11 octobre dernier a suggéré de travailler sur l'hypothèse de contracter un emprunt sur le budget annexe du SPANC.

Nous traitons à présent du budget « mobilités durables » portant sur les actions du PDU et notamment les travaux de réalisation de Transport en Commun en Site Propre – le TCSP –, telle que la priorité des bus aux feux tricolores. Pour financer la mise en œuvre de ce programme, une augmentation du versement transport a été adoptée courant 2012 ; elle portera ses effets en année pleine en 2013.

En fonctionnement, le budget supporte le déficit d'exploitation des transports urbains, selon des modalités définies dans le contrat passé avec Transurbain arrivant à échéance fin 2013. Une étude sera prochainement lancée pour définir les futures modalités d'exploitation des transports urbains.

Ce budget est également affecté par la reprise progressive de la compétence « transport scolaire ». Il est équilibré par une participation du budget principal, qui devra au maximum s'établir en 2013 au même niveau que 2012, pour respecter les contraintes du cadrage du budget principal.

Nous traitons à présent du budget annexe de la biopépinière. La construction de cet équipement est achevée et il est indispensable de démarrer en 2013 son amortissement, que nous avons suspendu. Nous pourrions ainsi rembourser les emprunts souscrits. En 2012 le rattrapage d'arriérés de charges auprès des locataires a permis de réduire la participation du budget principal. Le respect du cadrage impose que cette participation reste stable en 2013, ce qui pourrait s'avérer difficile.

Concernant l'encours de la dette des ZAC : à la clôture de l'exercice 2011, plus de cinq millions d'emprunts ont été reportés et devraient donc, théoriquement, être réalisés en 2012. L'analyse des bilans financiers prévisionnels des zones devra être poursuivie et approfondie en 2013 afin d'anticiper sur les conditions de leur clôture. Un accompagnement extérieur sera prochainement mis en place selon le souhait de la sous-commission et de la commission finance. En 2013, des recettes de cession conséquentes sont attendues notamment sur les zones du Long Buisson, de la Rougemare et du Vallon Fleuri.

Pour conclure, on constate à partir de ces éléments que la construction des équilibres budgétaires 2013 est complexe. Il importe de poursuivre le travail engagé sur le pacte financier et fiscal pouvant nous ouvrir des marges de manœuvre que nous ignorons dans nos perspectives. Il s'agit de décider ensemble de l'usage de ressources complémentaires, comme le FPIC, et de revisiter le cas échéant nos mécanismes de solidarité, comme la DSC, ou les fonds de concours, qui génèrent à ce jour d'importants reports d'investissement.

Il s'agit également d'optimiser nos ressources, au travers d'un travail sur nos bases fiscales que nous ne pouvons conduire que conjointement, communes et GEA, puisque nous partageons les mêmes bases. Il conviendra d'envisager des ressources nouvelles ou accrues dans le cadre du « deuxième panier fiscal », telle que la taxe locale sur la publicité extérieure.

Il s'agit enfin de clarifier l'exercice des compétences entre communes et communauté d'agglomération, et, sans revenir sur les évaluations des charges transférées, introduire pour l'avenir plus d'équité et de cohérence dans le lien entre les missions exercées sur le terrain, les charges assumées financièrement et les ressources perçues.

M. Michel CHAMPREDON

Merci pour cette présentation. J'ouvre le débat et rappelle qu'il n'y a pas de vote.

M. Alain NOGAREDE

Lors de l'introduction, les difficultés accrues des ménages ont été évoquées et doivent être prises en compte. Il me semble que nous avons évoqué en commission des finances la mise en place d'un budget annexe pour les ordures ménagères, offrant ainsi davantage de transparence et de clarification.

Concernant le budget mobilité durable, nous entamons un débat sur la desserte des communes riveraines. Je propose que cette disposition soit mise en œuvre à titre expérimental pendant six mois, afin de pouvoir prendre une décision éclairée fin 2013. Les sommes à verser ne sont pas importantes : il ne manque que la volonté politique.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Elisabeth CASSIUS.

Mme Elisabeth CASSIUS

Merci Monsieur le président. Je reviens sur le problème du budget de l'eau. Je suis inquiète quant au projet d'augmentation, d'environ 20 %, du prix du mètre cube. Elle est due à la construction des deux usines nécessaires et pour l'instant, surdimensionnées afin d'assurer une excellente qualité de l'eau.

Le remboursement de l'investissement ne peut excéder une période de 15 ans. Le réseau d'Evreux est vétuste et doit être rénové. Pour une consommation de 150 mètres cubes d'eau, on passe de 80 à 100 euros, ce qui est important. Il existe des aides pour les plus démunis exceptés dans le domaine de l'eau qui est pourtant un bien essentiel.

Avant la mise en place du projet du Président de la République afin que chaque ménage dispose d'une certaine quantité d'eau gratuitement, nous devons être inventifs pour soulager les ménages les plus pauvres. Le budget principal ne peut pas soutenir le budget annexe. Mais ne pourrait-on pas les inscrire en tant que subvention afin de diminuer le budget de l'eau ? La population ne comprendra pas que nous n'augmentions pas les impôts mais le prix de l'eau. Et, pourquoi pas, une banque pourrait nous accorder un prêt ?

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des questions concernant le thème de l'eau ?

M. Christian DE LANGHE

Je constate que pour une famille de quatre personnes, la commission a évalué 100 mètres cubes non assainis à 210 euros, alors que le même volume d'eau assainie coûterait 170 euros. Comment est-ce possible ?

M. Gaston GAUDEMER

Cette somme est à ajouter. Si la famille ne bénéficie pas de l'assainissement, elle ne paie pas.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il d'autres interventions ? Allez-y Monsieur DE LANGHE.

M. Christian DE LANGHE

Le tarif d'abonnement des compteurs augmente de 2,5 %, or, il a été augmenté de 73 % l'année dernière. J'ai l'impression que certains investissements prévus pour l'assainissement collectif sont basculés sur les compteurs d'eau.

M. Michel CHAMPREDON

Thierry DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Je voudrais compléter l'idée lancée pour apporter une subvention aux grands travaux – et non au budget annexe – permettant de réduire la charge pour les usagers. Ce financement s'effectuerait via l'impôt. C'est une réflexion.

Nous devons nous interroger sur ces sujets-là. On constate que la consommation d'eau stagne. Je dresse un parallèle avec les ordures ménagères, dont la production tend à diminuer suite à de fortes incitations. Or, nous risquons l'effet pervers d'une diminution du nombre de mètres cubes vendus couplée à une augmentation du prix. L'agglomération pourrait intervenir auprès des parlementaires afin qu'ils entament une réflexion sur ce sujet, car, à mon avis, nous ne serons pas les seuls dans cette situation.

M. Michel CHAMPREDON

Gaston GAUDEMER répond à présent aux questions relatives au budget de l'eau.

M. Gaston GAUDEMER

Aujourd'hui, il n'est pas possible de reverser des fonds du budget général vers les budgets annexes. Toutefois, le Président du Comité National de l'Eau indiquait qu'il était convaincu qu'en cas de saut qualitatif, il faudra que les contributions du consommateur et du contribuable soient revues.

Le diagnostic des réseaux concerne toute la France car 43 % des canalisations datent d'avant 1968. Nous intervenons quotidiennement pour des fuites. Les canalisations étant en mauvais état, chaque intervention déstabilise l'ensemble et exige par la suite des interventions répétées.

La Fédération Nationale des Collectivités s'est penchée sur l'aide sociale préconisée par le candidat à la présidence de la République, dont la mise en place est problématique car il faut tenir compte des revenus de chaque foyer, du nombre de personnes, etc. Or les évolutions sont rapides. Ce chantier est quasiment irréalisable.

Une autre solution a retenu mon attention, concernant une possible dérogation, bien que cela ne soit pas de notre ressort. On subventionne les CCAS afin de venir en aide aux familles en difficulté : nous pourrions utiliser ce levier. Les autres systèmes me semblent compliqués. Ces subventions ne sont inscrites nulle part et ne sont pas à l'ordre du jour mais elles sont évoquées dans les coulisses. Nous pourrions inciter nos représentants – nos députés, nos sénateurs – qui discuteront de ce projet de loi à considérer cela. Nous devrions également lancer des expérimentations profitables pour les personnes les plus en difficulté.

Concernant le surdimensionnement des usines, je rappelle que le centre de traitement était initialement prévu pour 160 000 habitants, diminués à 123 000. Il est heureux que la station ne soit pas encore saturée. Nous avons voté l'année une participation au FSH... Ou FSL ?

M. Michel CHAMPREDON

Auparavant dénommé FSL, le Fonds de Solidarité est à présent le FSH.

M. Gaston GAUDEMER

Le Département gère ce dispositif et ne l'a pas mis en place. Les disparités entre Départements sont importantes. Nous savons que le prix de l'eau augmentera jusqu'en 2025 et deviendra, à un moment, très cher. La facture d'assainissement concerne les investissements. Monsieur DE LHANGE pourra le vérifier.

M. Christian DE LANGHE

Qu'en est-il du compteur ?

M. Gaston GAUDEMER

Il n'y en a pas, de même que pour l'abonnement.

M. Michel CHAMPREDON

Marie-Claude OTTAVI.

Mme Marie-Claude OTTAVI

Nous pouvons supposer qu'il y aura davantage d'impayés, proportionnellement à l'augmentation des prix. Y aura-t-il des coupures au compteur pour les usagers défaillants ?

M. Gaston GAUDEMER

Oui. Toutefois, les personnes sont prévenues, de même que les mairies. Des solutions sont trouvées avant une coupure. La trésorerie accorde des délais.

M. Michel CHAMPREDON

Dans ces cas de figure, les CCAS pallient les manques. Par ailleurs, nous devons rendre un diagnostic de nos réseaux. Or les normes, en France, sont toujours plus exigeantes, et ce, pour l'ensemble des secteurs de la société.

Nous devons faire face à des défis schizophréniques : nous sommes observés par les banques et le système financier sur l'endettement des collectivités et de l'Etat qui doit être maîtrisé ; il ne faut pas augmenter la fiscalité, à savoir les prélèvements obligatoires et sans cesse investir davantage pour répondre aux normes environnementales, etc. ; et nos concitoyens réclament des services publics.

Nous sommes systématiquement confrontés à ces contradictions. La question des normes se posera un jour – c'était le cas lors des débats du Congrès des maires en 2010 et 2011 –, car nous avons 400 000 normes, tous domaines confondus, à respecter.

Concernant le handicap, un rapport a démontré que les collectivités et l'Etat ne pourraient pas respecter la loi de 2005 en matière d'accessibilité pour 2015 : ce qui signifie que la puissance publique, en l'espace de dix ans, n'est pas capable d'atteindre les niveaux fixés par le législateur, du fait des contraintes précitées. Nous devons alerter le législateur sur ces problèmes.

Concernant la question de la gratuité – ou non – de volumes d'eau : il est compliqué de la mettre en place pour les populations les plus en difficultés car cela nécessite un traitement individuel impliquant un suivi important. La deuxième proposition consiste à fournir gratuitement un certain nombre de mètres cubes d'eau à tous, sans discrimination de revenus, en arguant que l'eau est un bien de première nécessité. Or, l'eau est à prix constant et ce qui n'a pas été prélevé sera réparti sur le reste de la facture. Il faut faire des simulations.

Enfin, concernant l'utilisation du budget général afin de financer un budget annexe sous forme de service public industriel et commercial : notre juriste nous a indiqué que c'était impossible, car c'est l'utilisateur qui finance un tel service. Si cela est possible dans la théorie, pensez-vous qu'il soit plus facile d'augmenter les impôts que le prix de l'eau ? Car le budget général provient des recettes fiscales.

Mme Marie-Annick PLAISANCE

L'assiette serait plus large.

M. Michel CHAMPREDON

En effet, mais il est difficile d'assumer la décision d'augmenter les impôts, car il faut rendre compte à ses concitoyens ! Il est aussi difficile d'augmenter les impôts que les tarifs. Mais nous sommes des décideurs et nous devons équilibrer les services publics, car dans le cas contraire, c'est la privatisation, ce que je ne souhaite pas. Il faut donc que les services publics puissent fonctionner, à travers les tarifs ou l'impôt. Nous avons de beaux services publics, héritage de nos prédécesseurs. Cependant, il faut mettre ces services aux normes.

M. QUENNEHEN Thierry

Quel est le coût estimé des 30 % d'eau perdue dans le réseau ?

M. Gaston GAUDEMER

L'eau est pompée, traitée et repart dans le sol. Le coût est minime mais on pourra l'évaluer.

M. Michel CHAMPREDON

Heureusement, cette eau ne pollue pas. Je vous propose de clore le débat sur le DOB qui était très intéressant et nous a donné un aperçu du débat qui se tiendra en décembre. Nous prenons acte. Monsieur LE VOURC'H, une fois les conclusions faites, il faut se discipliner...

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Nous n'avons abordé que les questions relatives à l'eau, or l'ensemble du dossier est complexe. Concernant le PPI, j'ai été étonné de constater l'apparition d'une ligne budgétaire, à savoir les travaux de terrain GEA et CCI Nétreville pour 450 000 euros en 2013. J'aimerais avoir davantage d'informations, car si cette ligne est inscrite, cela signifie que des dépenses sont engagées.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Thierry DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Nous connaissons bien le contexte actuel sur la préparation des budgets pour les collectivités. Il a été demandé aux collectivités locales de contribuer à l'effort de redressement national, ce que nous pouvons regretter sur le fonds, car nous savons que les collectivités ne sont pas les plus dépensières. Elles ont assumé de nombreuses dépenses qui étaient du ressort de l'Etat. Il est important de le rappeler.

Concernant la construction des budgets. Lorsque nous avons voté contre l'augmentation des taxes aux ménages il y a deux ans, nous avons tous regretté la disparition de la taxe professionnelle. Cette suppression a été marquante pour les collectivités. La réforme des collectivités est à nouveau en débat actuellement, mais on ne parle pas de rétablir le lien, qui était important, entre les territoires et les entreprises.

Nous pourrions saisir cette occasion, en effectuant peut-être une demande auprès de nos parlementaires, afin de réfléchir à nouveau sur ce lien fiscal avec les entreprises, qui me paraît essentiel. Cette remarque s'inscrit dans l'esprit de préservation de notre service public de l'eau.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur COT apporte une réponse technique.

M. Thierry COT

La question portant sur les nouvelles prévisions 2013 pour les travaux terrain GEA relève du jargon interne. Ils concernant des crédits pour l'aménagement de la parcelle acquise par l'agglomération à côté de celle où il y a l'hôtel de la CCI. Les 450 000 euros sont dédiés à l'aménagement du terrain pour ensuite vendre les parcelles. Nous avons 200 000 euros de vente certaine pour la première parcelle en 2013. Nous étudions les autres recettes. Nous réalisons des lots en découpant ce terrain pour vendre à plusieurs entreprises dans le but de leur installation. C'était déjà inscrit au PPI de 2011. De mémoire, le montant de l'aménagement avoisinait les 750 000 euros. Les élus s'en étaient émus : nous avons retravaillé ces coûts *a minima* et ils sont aujourd'hui de 450 000 euros.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

La parcelle qui a été revendue à la CCI était-elle bien celle qu'il désirait ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Une partie a été vendue au promoteur TREUIL en vue d'une location à Pôle emploi. Une autre partie sera cédée à Profil plus, qui se reconstruit – car il avait brûlé – avec une activité poids lourds. Il reste des parcelles à vocation économique. Nous avons pris la maîtrise de cette parcelle afin de contrôler les aménagements décidés par Profil plus qui s'en était porté acquéreur.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je voulais préciser que la vente prévue en 2013 ne bénéficiera qu'à Monsieur TREUIL.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Non, Profil plus attend depuis de longs mois de pouvoir redémarrer son activité.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Cette vente est toutefois surprenante. Il est possible de s'interroger sur le mélange des genres.

M. Michel CHAMPREDON

Vous avez les réunions de commission pour vous interroger.

Le Conseil d'Agglomération :

- **DEBAT des Orientations Budgétaires 2013.**
-

FINANCES

3 - Budget supplémentaire 2012

M. Michel CHAMPREDON

Madame FESSARD présentera l'essentiel.

Mme Christine FESSARD

Absolument. Nous traitons de la section de fonctionnement du budget Principal. Il s'agit, dans les recettes, de réajuster certaines subventions décalées dans le temps pour un montant de 131 600 euros et de diverses recettes fiscales avec moins 107 182 euros. Concernant les dépenses, les principaux postes ont fait l'objet d'un examen permettant de proposer des ajustements. Le redéploiement de crédits a été privilégié chaque fois que possible :

Les charges à caractère général comportent plus 141 496 euros à cause des services bancaires qui ont instauré des frais de dossier et des commissions de non-utilisation et à cause de l'entretien du matériel roulant. Vous disposez des subventions et des participations, et notamment celle du SETOM qui est de 366 297 euros. Les dotations aux amortissements s'élèvent à plus 207 840 euros.

Compte tenu du disponible à l'issue de ces opérations, il vous est proposé d'inscrire 242 000 euros au chapitre 022 au titre des dépenses imprévues et 800 000 euros au titre de l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement. L'enveloppe de dépenses imprévues, si elle n'est pas utilisée – ce qui est probable – contribuera à dégager un excédent de fonctionnement qui pourra être affecté à l'autofinancement et réduire d'autant le recours à l'emprunt.

Nous abordons les opérations liées aux exercices antérieurs de la section d'investissement. Le besoin total est de 3 384 720 euros intégralement couvert par la partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2011, à savoir 4 100 000 euros. Nous disposons donc de 715 280 euros d'autofinancement complémentaire.

Nous passons aux opérations du PPI. Il vous est proposé d'adopter des ajustements importants, en dépenses comme en recettes à savoir : réduire les prévisions de 7,041 millions en dépenses et de 2,351 millions en recettes. Le solde net sera de -4,690 millions. Ces modifications ont plusieurs explications : le décalage dans le temps d'opérations pour lesquelles nous versons des subventions ou participations, et dont nous ne maîtrisons pas le calendrier de réalisation, telle que la déviation sud-ouest ou d'opérations dont nous sommes maîtres d'ouvrage, qui induisent également le décalage de perception des subventions attendues sur ces opérations.

S'agissant du programme de voirie, la prévision tient compte des commandes actuellement en cours, compte tenu notamment de l'attribution en cours d'année d'un nouveau marché. Il vous est proposé de réinscrire dès 2013 le reliquat de crédits qui n'aura pas été consommé en 2012.

Le rétablissement, quand cela s'avère nécessaire, de certains crédits utilisés lors de la précédente décision modificative afin de permettre la commande en une seule fois avant juin des bacs de tri sélectif pour les communes.

La prise en compte d'informations nouvelles ou plus précises inconnues lors de l'établissement du BP, notamment en matière d'action foncière. Procéder dès maintenant à ces ajustements nous permet d'anticiper sur la clôture de l'exercice 2012 et d'éviter la mobilisation inutile de ressources.

Nous abordons les opérations sur la dette et équilibre général du budget. Comme en 2011, il s'avère nécessaire de prévoir une créance afin d'équilibrer le budget annexe du SPANC, à hauteur de 740 620 euros. L'ajustement de la dotation aux amortissements et l'autofinancement complémentaire constituent des recettes supplémentaires de la section d'investissement.

Au total, l'ensemble de ces opérations conduit à dégager un montant de ressources disponibles de 5,472 millions sur la section d'investissement. Il est proposé, conformément à l'avis de la commission des finances, de réduire d'autant la prévision d'emprunt inscrite au budget 2012, pour alléger ainsi l'encours de dette du budget principal en vue de faciliter le financement des opérations prévues au PPI dans les années à venir.

La section de fonctionnement du budget Eau présentait un résultat de clôture déficitaire de 316 000 euros. Cette dépense est couverte par l'enveloppe constituée par prudence au BP 2012 à hauteur de 569 613 euros pour des « dépenses imprévues ».

Vous disposez des titres annulés sur exercices antérieurs qui ont interpellé certains. Les plus 70 000 viennent de la régularisation des factures, qui sont annulées pour ensuite être rééditées. Les différentiels sont donc bien plus importants cette année.

Les recettes de vente d'eau risquent de s'avérer surestimées. Il est donc proposé de réduire de 10 % la recette de vente d'eau inscrite au BP, soit une perte de 712 707 euros. Cette recette moindre est compensée par une diminution à concurrence de l'autofinancement complémentaire prévu au BP. Comme on le verra ci-après, cette mesure ne fragilise pas la section de l'investissement puisque nous sommes en mesure, dans le même temps, de supprimer tout recours à de nouveaux emprunts en 2012.

L'exercice 2011 s'est clôturé avec un excédent cumulé d'investissement de plus de quatre millions. Les reports s'élèvent à 1,9 million en dépenses et 220 000 euros en recettes, soit un besoin de financement de 1 711 000 euros couvert par l'excédent cumulé. Le calcul affiné de gestion de la dette permet de réduire de 50 000 euros l'enveloppe prévue pour le remboursement du capital. Un solde de subvention d'investissement relatif à l'UTEP ne sera pas perçu en 2012, soit une perte de 1,5 million. Cette somme sera réinscrite au BP 2013. Il vous est proposé de supprimer l'inscription initialement prévue pour un nouvel emprunt à hauteur de 179 176 euros. Ce budget annexe va donc se désendetter en 2012.

Le budget de l'assainissement s'est clôturé en 2011 avec un excédent de 343 568 euros, et les ajustements sont les suivants : + 105 790 euros de dépenses pour la mise en route du CTEU ; + 160 000 euros pour la régularisation de factures erronées ; - 120 000 euros pour les charges financières ; + 97 360 euros pour les dotations aux amortissements des immobilisations. Enfin, vous avez les diverses recettes annexes ajustées à la baisse à hauteur de – 100 418 euros.

Dans la section d'investissement, au regard des versements effectués au titre des prêts à taux zéro par l'Agence de l'eau, la prévision de recettes doit être ajustée de + 17 884 euros. En dépenses, nous avons un complément de + 6 650 euros inscrits pour l'annuité d'emprunt à rembourser à l'Agence de l'eau. 275 000 euros sont prévus afin de procéder, dans le cadre d'un échange avec la Ville d'Evreux, à l'acquisition du foncier d'un poste de relèvement. Divers postes de dépenses font l'objet d'ajustements, pour un montant net de – 107 860 euros.

L'ensemble de ces opérations conduit à l'équilibre de la section d'investissement.

L'exercice 2011 du budget mobilités durables s'est clôturé avec un excédent de 3 242 euros. Le principal ajustement en dépense concerne l'ajustement de la subvention forfaitaire d'exploitation à 199 518 euros avec un taux de TVA à la hausse. L'ajustement des restitutions de Transurbain s'élève à 103 270 euros. A noter : concernant les transports scolaires, nous avons évoqué la participation à 3 SIVOS à hauteur de 63 500 euros. Afin de couvrir le solde net et d'équilibrer la section de fonctionnement il est proposé de réduire l'autofinancement complémentaire prévu au BP de 108 944 euros, et de compenser cette baisse à travers l'augmentation de la dotation aux amortissements. Cette mesure permet de stabiliser la participation au budget principal. Elle est en outre sans risque pour la gestion de l'investissement, car nous pouvons aussi réduire l'emprunt.

Les ajustements de la section d'investissement sont les suivants : -90 000 euros pour l'acquisition d'équipements billettique ; -180 000 euros pour le matériel de transport d'exploitation,- 400 000 euros pour les frais d'études puisque la maîtrise d'œuvre du TCSP doit être comprise dans l'enveloppe globale TCSP ; - 66 000 pour le remboursement de l'emprunt. La TVA a quant à elle été valorisée de 184 296. Ces modifications permettent de supporter la diminution de l'autofinancement complémentaire proposée ci-dessus, et de réduire les emprunts initialement prévus au BP de 854 743 euros. Les sommes du budget SPANC sont faibles. La section d'investissement rencontre un problème d'équilibre, c'est pourquoi le budget principal y apporte 740 620 euros.

Nous passons au budget Pépinière scientifique. Il est possible de réduire la participation versée par le budget principal dans la section de fonctionnement de moins 25 205 euros. Le solde d'exécution de la section d'investissement permet la suppression de l'inscription d'emprunt prévue au BP à hauteur de 173 150 euros. Cette section demeure excédentaire. Il conviendra après le prochain compte administratif de statuer sur cet excédent.

Les résultats et reports de l'exercice 2011 des zones d'activités sont affectés. Les prévisions nécessaires aux opérations de stockage-déstockage de fin d'année sont ajustées. Il est proposé ce soir la clôture de la zone « cité artisanale » qui est sans impact puisque le solde de 0,72 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Christine. Y a-t-il des oppositions ? La parole est à Monsieur Le VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je constate que les encours sont excédentaires, en particulier les investissements. Je ne voudrais pas que ce soit des opérations financières permettant de limiter les emprunts de report. De plus, nous avons voté les travaux de voiries d'une rue d'Evreux. L'ensemble des accords ont été donnés au printemps dernier. Or les travaux ne figurent pas au budget. Pouvez-vous me donner des précisions ?

M. Claude METAYER

Il est prévu que les travaux débutent en 2013.

M. Michel CHAMPREDON

Les bons de commande ont été signés ce matin.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Les travaux n'étaient-ils pas initialement prévus pour 2012 ?

M. Michel CHAMPREDON

Ils auront lieu. La parole est à M. FERROUK.

M. Sid Ali FERROUK

J'interviens car je n'ai pas compris pourquoi 160 000 euros sont dédiés à la régularisation de factures erronées.

M. Michel CHAMPREDON

Madame FESSARD l'a expliqué dans sa présentation.

Mme Christine FESSARD

Par le passé, la régularisation des factures s'effectuait en comptabilisant le différentiel, alors qu'à présent, nous annulons la totalité de la facture afin d'en émettre une nouvelle.

M. Michel CHAMPREDON

Pourquoi a-t-on changé de méthode ?

Mme Christine FESSARD

Elle offre une meilleure lisibilité comptable.

M. Michel CHAMPREDON

Absolument. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ADOpte le Budget Supplémentaire 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 88 365 538,18 euros ; le détail du BS est annexé au présent compte rendu.**

4 - Budget annexe cité artisanale – Clôture – Opérations budgétaires

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne 0,72 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** la clôture du budget annexe Cité Artisanale dans les documents budgétaires,
- **REVERSE** l'excédent de 0,72 € sur le budget principal

5 - Exercice 2012 - Budget supplémentaire - Modification Révision d'AP/CP

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération, examinée en commission, porte principalement sur le contournement d'Evreux. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ADOpte** les ajustements AP/CP dans le cadre du budget supplémentaire.

Budget Principal

AP/CP CONTOUREVR – Déviation Sud-Ouest – Contournement d'Evreux

Les appels de fonds ayant été différé par l'Etat, il convient de recalculer l'AP/CP et de l'augmenter de 2 années.

Aussi, il convient d'opérer les ajustements suivants :

Situation de l'AP/CP après délibération n° 1 du 30 septembre 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100101	Contournement d'Evreux – Déviation Sud Ouest	2 938 860	500 000	0	1 219 430	1 219 430

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100101	Contournement d'Evreux – Déviation Sud Ouest	2 938 860	500 000	0	0	0

N° du programme	Nom du programme	CP 2014	CP 2015
100101	Contournement d'Evreux – Déviation Sud Ouest	1 219 430	1 219 430

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 204 – Article 204111 – CONTOUREVR fonds de concours : - 1 219 430 €

AP/CP PROMITON – Fonds de concours Promenade de l'iton Phase 2 et 3

Les travaux concernant la Promenade de l'iton ayant été décalés dans le temps, il convient de recalculer l'AP/CP en faisant les ajustements suivants :

Situation après le vote du BP 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100105	PROMITON	703 111,75	0	157 997,75	387 116	157 998

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100105	PROMITON	774 231,75	0	157 997,75	71 120	387 116	157 998

Section d'Investissement

Dépenses

AP= + 71 120 €

Chapitre 204 – Article 2041411 – PROMITON fonds de concours : - 315 996 €

AP/CP SMAC – Fonds de concours Ville d'Evreux – construction de la SMAC

Les travaux concernant la construction de la SMAC ayant été décalés dans le temps, il convient de recalculer l'AP/CP en faisant les ajustements suivants :

Situation après les reports 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100104	SMAC	1 066 500	0	213 300	319 950	533 250

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
100104	SMAC	1 066 500	0	213 300	0	319 950	319 950	213 300

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 204 – Article 2041411 – SMAC fonds de concours : - 319 950 €

AP/CP ESPACT – PRU de la Madeleine – Espaces d'Activités

Les travaux ayant été décalés dans le temps, il convient de recalculer l'AP/CP en faisant les ajustements suivants :

Situation après le vote du BP 2012 et reports 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100112	ESPACT	2 591 750	34 926,90	556 044,73	1 472 441,74	528 336,63

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100112	ESPACT	2 063 413,33	34 926,90	556 044,73	817 729,74	654 711,96

Section d'Investissement

Dépenses

AP : - 528 336,67 €

Chapitre 23 – Article 2315 – PRU de la Madeleine Espaces d'activités : - 654 712 €

AP/CP MICHELET – PRU de la Madeleine – Allée verte Michelet

Les travaux étant terminés, il convient de recalculer l'AP/CP en faisant les ajustements suivants :

Situation après le vote du BP 2012 et reports 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100102	MICHELET	2 518 677,15	1 753 902,12	695 472,50	69 302,53

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100102	MICHELET	2 468 677,15	1 753 902,12	695 472,50	19 302,53

Section d'Investissement

Dépenses

AP : - 50 000 €

Chapitre 23 – Article 2315 – PRU de la Madeleine Allée verte Michelet : - 50 000 €

AP/CP NTIC NET – ORU de Nétreville – Réseaux NTIC

Les travaux ayant été décalés dans le temps, il convient de recalculer l'AP/CP en faisant les ajustements suivants :

Situation après le vote du DM n° 1 de 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100115	NTIC NET	1 518 809,84	594	63 331	300 884,84	848 000	306 000

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100115	NTIC NET	1 011 809,84	594	63 331	141 884,84	500 000	306 000

Section d'Investissement

Dépenses

AP : - 507 000 €

Chapitre 23 – Article 2315 – ORU de la Madeleine Réseaux NTIC : - 159 000 €

AP/CP REVURBAINE – Revitalisation sociale et urbaine de Nétreville

Les travaux ayant été décalés dans le temps, il convient de recalculer l'AP/CP en faisant les ajustements suivants :
 Situation après le vote du DM n° 3 de 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100109	REVURBAINE	1 244 422,72	33 046,63	33 992,19	343 214,90	834 169

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100109	REVURBAINE	1 495 652,72	33 046,63	33 992,19	95 045,90	635 560	698 008

Section d'Investissement

Dépenses

AP : + 251 230 €

Chapitre 23 – Article 2315 – Revitalisation urbaine : - 159 000 €

AP/CP TRANSVERSA – PRU de la Madeleine – Allée Transversale R/K/JC

Les travaux ayant été décalés dans le temps, il convient de recalculer l'AP/CP en faisant les ajustements suivants :
 Situation après le vote du BP 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100103	TRANSVERSA	4 864 333,51	157 148,63	1 614 854,18	3 092 330,70

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100103	TRANSVERSA	4 864 333,51	157 148,63	1 614 854,18	260 181,70	490 517

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 23 – Article 2315 – PRU de la Madeleine – Allée Transversale : - 490 517 €

AP/CP VOIEDOUCÉ2 – Aménagements des voies douces structurantes – Phase 2

Les travaux ayant été décalés dans le temps, il convient de recalculer l'AP/CP en faisant les ajustements suivants :
 Situation après le vote du BP 2012 et la DM 1 de 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100111	VOIEDOUCÉ2	1 649 721,23	21 781,84	28 471,32	641 800,07	957 668

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100111	VOIEDOUCÉ2	1 702 207,23	21 781,84	28 471,32	79 324,07	1 572 630

Section d'Investissement

Dépenses

AP : + 52 486 €

Chapitre 23 – Article 2315 – Voies douces Phase 2 : - 562 476 €

AP/CP VOIRIE – Travaux de voirie

Suite à une modification du planning des travaux, il convient de recalculer l'AP/CP en faisant les ajustements suivants :

Situation après le vote du BP 2012 et la DM 1 de 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
110101	VOIRIE	21 200 000	2 661 969,30	6 996 333,29	5 560 000	5 700 000	281 697,41

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
110101	VOIRIE	21 200 000	2 661 969,30	6 796 333,29	5 760 000	5 700 000	281 697,41

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 23 – Article 2315 – Travaux de voirie : - 200 000 €

Budget Mobilités Durables

AE/CP ATOUTMOD 1F – Réseautique et intermodalité Régionale

Suite à des dépenses moindres sur la première de gestion ATOUTMOD F, il convient d'ajuster les crédits de la manière suivante :

AECP votée par la délibération n° 43 du 30/06/2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
120401	Réseautique et intermodalité Régionale	502 000	125 500	125 500	125 500	125 500

AECP après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
120401	Réseautique et intermodalité Régionale	502 000	75 000	138 000	142 000	147 000

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Article 618 – ATOUTMOD 1F frais divers :

- 50 500 €

Budget SPANC

AP/CP REHAB 2010 – Travaux de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique

Les mouvements de personnel en 2010 et en 2011, ainsi que le renouvellement des marchés chaotique en 2012 a amputé quasiment dans son intégralité le programme 2012 qui devrait se contenir à 13 installations en fin d'année, aussi, il convient d'ajuster les crédits de la manière suivante :

Situation de l'APCP suite à modification lors du BP 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
102301	REHAB2010	5 154 500	75 668,43	467 733,08	1 545 809,15	1 200 000	1 865 289,34

APCP après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
102301	REHAB201	5 154 500	75 668,43	467 733,08	611 309,15	1 000 000	1 000 000
N° du programme	Nom du programme	CP 2015	CP 2016				
102301	REHAB 010	1 000 000	999 789,34				

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 45 – Article 4581 – REHAB 2010 :

- 934 500 €

6 - Budget principal et annexes eau & assainissement – Exercice 2012 - Admissions en non valeur

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne 10 000 euros du budget principal pour l'eau et 11 000 euros pour l'assainissement.

Mme Christine FESSARD

Nous avons été interpellés concernant l'importance des sommes. Or il s'agit de l'accumulation de sommes minimes, ainsi qu'il est précisé dans le corps du texte de la délibération.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ADMET** en non valeur les sommes suivantes :

10 000, 18 euros au budget principal de 2008 à 2011,

79 964,19 euros pour le service des eaux de 1998 à 2012,

11 674,53 euros pour le service assainissement de 2008 à 2012.

REVENUS ET CHARGES

7 - Commune d'Arnières sur Iton – Acquisition d'une balayeuse/désherbeur thermique – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit d'une balayeuse et d'un désherbeur thermique. L'agglomération contribue à hauteur de 30 %, soit pour 4 762,25 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fond de concours de 4 762,25 euros à la commune d'Arnières sur Iton pour l'acquisition d'une balayeuse et d'un désherbeur thermique,
 - **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

8 - Commune d'Arnières sur Iton – Rénovation de la façade de l'école – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Les travaux coûteront 10 728,79 euros. L'agglomération contribue à hauteur de 28 % du montant total. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fond de concours de 2 991,89 euros à la commune d'Arnières sur Iton pour la troisième phase de la rénovation des façades de l'école,
 - **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

9 - Commune de Gauciel – Agrandissement de la cantine de l'école – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Les travaux coûteront 56 351,72 euros. L'agglomération contribue à hauteur de 30 % du montant total. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fond de concours de 14 134,91 euros à la commune de Gauciel pour l'agrandissement de la cantine de l'école,
 - **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

10 - Commune de Gauville la Campagne – Pose d'un grillage autour de la salle polyvalente – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

L'agglomération contribue à hauteur de 50 % du coût total de 5 121 €. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fond de concours de 2 560,50 euros à la commune de Gauville la Campagne pour les travaux de clôture autour de la salle polyvalente,
 - **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

11 - Commune de Gauville la Campagne – Abribus – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

L'abribus coûtera 8 764,14 euros. L'agglomération contribue à hauteur de 30 %. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fond de concours de 2 629,07 euros à la commune de Gauville la Campagne pour l'installation d'un nouvel abribus,
 - **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

12 - Commune de la Chapelle du Bois des Faulx – Remplacement de deux aérothermes de la salle polyvalente – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Les travaux de la salle polyvalente requièrent 2 030 euros. L'agglomération contribue à hauteur de 50 %. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fond de concours de 1 015 euros à la commune de La Chapelle du Bois des Faulx pour le remplacement de deux aérothermes de la salle polyvalente,
 - **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

13 - Commune de la Chapelle du Bois des Faulx – Remise aux normes de l'électricité de l'église – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Le remplacement de l'électricité de l'église coûte 6 388 euros. L'agglomération contribue à hauteur de 30 %. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fond de concours de 1 916,50 euros à la commune de La Chapelle du Bois des Faulx pour la remise aux normes de l'électricité de l'église,
 - **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

14 - Commune des Baux Sainte Croix – Rénovation du groupe scolaire – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La rénovation du groupe scolaire nécessite 44 736,49 euros. L'agglomération contribue à hauteur de 30 %. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fond de concours de 13 420,74 euros à la commune des Baux Sainte Croix pour la rénovation du groupe scolaire,
 - **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

15 - Commune des Ventes – Clôture en bois autour de l'espace de jeux – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La clôture coûte 3 736,25 euros. L'agglomération y contribue à hauteur de 50 %. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fond de concours de 1 868,12 euros à la commune des Ventes pour les travaux de clôture autour d'un futur espace de jeux,
- **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

Vous disposez ensuite d'un tableau récapitulatif des fonds de concours répartis par thématiques et par communes. Il donne une lisibilité globale. La parole est à Christine FESSARD.

Mme Christine FESSARD

Ce document a été présenté à la commission des finances et permet à toutes les communes d'être au fait de l'ensemble de nos fonds de concours. N'hésitez pas à nous solliciter pour obtenir des fonds, et informez-nous du suivi des travaux pour la mise à jour de ce tableau.

M. Michel CHAMPREDON

A titre d'information, une exposition réalisée avec l'association CURSUS concernant des opérations de revalorisation du patrimoine par des personnes en insertion circulera dans vos communes.

Christine FESSARD présente à présent une demande de fonds de concours à titre dérogatoire pour la commune des Beaux Sainte Croix.

Mme Christine FESSARD

Cette commune a installé un radar pédagogique relié à l'éclairage public, évitant ainsi la dégradation pratiquée par certains individus lorsque le système dispose de panneaux photovoltaïques. Le fond de concours sollicité par la commune ne fait pas partie de la liste définie. Notre règlement nous permet d'accorder des dérogations : c'est ce qui est proposé pour ce dossier.

M. Michel CHAMPREDON

Le bureau avait émis un avis défavorable car ce cas peut mener à un abus des demandes de dérogations, or nous sommes 37 communes. Nous avons eu un débat similaire lorsqu'il s'agissait de matériel scolaire et nous avons déjà pointé le risque de l'engrenage. Nous élaborerons le budget si la commission souhaite que nous traitions à nouveau du sujet en bureau, bien que nous ayons déjà largement débattu. Nous devons arbitrer entre générosité et volonté de maîtriser les dépenses. La parole est à Monsieur HUBERT.

M. Xavier HUBERT

J'interviens car il m'avait été signifié que ce dossier avait été retiré.

M. Michel CHAMPREDON

Absolument.

M. Xavier HUBERT

Le règlement peut être interprété et les radars disposés en centre bourg afin de régler le problème de circulation semblent être efficaces. De plus, la somme demandée – 1 800 euros, il me semble – n'est pas excessive. Un débat a également eu lieu en commission des finances et l'avis émis était plutôt favorable à l'attribution de ce fond de concours à titre exceptionnel et dérogoire. Par ailleurs, le règlement des fonds de concours peut être affiné en fonction de la légitimité des objectifs poursuivis par les communes.

M. Michel CHAMPREDON

Les règles peuvent en effet évoluer dans le temps et je pense que c'est nécessaire. Toutefois, la prévention routière relève davantage des compétences de police du maire. Cette action se situe davantage dans le champ communal que celui de l'intercommunalité et d'autres communes mènent également ce type d'actions. Le montant ne pose pas question. C'est bien le principe même qui est mis en cause. Serge BONTEMPS m'informe qu'il a une demande similaire de 10 000 euros sur le thème de la sécurité routière.

M. Alain NOGAREDE

J'ai une remarque concernant le fonctionnement : normalement, un avis est émis par une commission et le dossier est voté en séance. La disparition et réapparition subite de ce dossier m'interpelle.

M. Michel CHAMPREDON

Christine FESSARD l'a évoqué.

ADMINISTRATION

16 - Service Proximité des habitants – Mise à disposition du GEA – Convention GEA / Ville d'Evreux

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Olga BIDAULT afin de présenter cette délibération.

Mme Olga BIDAULT

Le service proximité des habitants a été mis en place par la ville d'Evreux en septembre 2009 et utilise l'outil de gestion ATAL. Les requêtes n'étaient pas centralisées et les réponses n'étaient pas satisfaisantes : la proximité devrait résoudre ces problèmes. Le système a été déployé dans les services afin d'apporter des réponses rapides aux demandes des divers acteurs. Un premier bilan annuel fait en effet état de nombreuses requêtes enregistrées, dont 24 % concernent le GEA. Diverses études travaillent sur l'optimisation du service. Le service a mis en place le support « info-travaux », afin d'uniformiser les dispositifs d'information.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions à cette mutualisation ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme Fessard à **SIGNER** la convention de mise à disposition à passer avec la ville d'Evreux dans le cadre de la mutualisation du service « proximité des habitants » de la ville d'Evreux au profit du GEA, et ce, à hauteur de 25% du temps de travail des quatre agents du service (ce service gère les relations avec les habitants, et notamment leurs requêtes, mais également les informations liées à des travaux)

17 - Gestion de patrimoine ATAL – Mise à disposition de la ville d'Evreux de l'Administrateur – Convention GEA / Ville d'Evreux

M. Michel CHAMPREDON

Madame BIDAULT présentera cette délibération qui porte sur la mise à disposition de l'administrateur.

Mme Olga BIDAULT

ATAL permet de tracer toutes les ressources et concerne les métiers du patrimoine.

M. Alain NOGAREDE

Cette délibération implique la création d'un nouveau poste au niveau de l'agglomération qui le financera à hauteur de 50 %.

M. Michel CHAMPREDON

Absolument, la création de poste s'inscrit dans le cadre des redistributions évoquées tout à l'heure.

Mme Olga BIDAULT

Merci pour ce complément, je n'avais pas fini.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme Fessard à **SIGNER** la convention de mise à disposition à passer avec la ville d'Evreux dans le cadre de la mutualisation de l'administrateur ATAL du GEA au profit de la ville d'Evreux, et ce, à hauteur de 50% de son temps de travail (ATAL est un outil de gestion du patrimoine, permettant un contrôle de gestion efficace)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

18 - Parc d'activités Gauville / Parville – Proposition de nouvelle dénomination

M. Michel CHAMPREDON

Nous entamons une série de délibérations présentées par Sophie BUQUET-RENOLLAUD.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons nommé les zones d'activités lorsque nous les avons regroupées. Nous progressons dans l'aménagement de ce parc d'activités et j'ai souhaité le nommer. J'ai consulté les deux communes concernées – Gauville et Parville. Gauville a proposé la dénomination suivante : « Parc d'activités de la Roque », approuvée par Parville.

M. Michel CHAMPREDON

C'est l'ancien nom du lieu-dit, n'est-ce pas ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Absolument. Il correspond parfaitement à ce que nous avons décidé, à savoir, adopter le nom d'un lieu-dit de la zone. Toutefois, le centre commercial pourra être dénommé différemment. Je remercie les deux communes dont la proposition a été validée par la commission.

M. Michel CHAMPREDON

Faute de mieux... Je trouve en effet que ce nom n'est pas très dynamique d'un point de vue commercial car il n'évoque rien.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons pris le parti de choisir un nom neutre, ce qui ne gênera pas les futurs aménagements et orientations. La dénomination des autres zones – le Long Buisson, la Rougemare, etc. – a d'ailleurs pu être controversée lorsqu'elle a été proposée.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ADOpte** la dénomination ci-dessus proposée,
- **DEMANDE** aux communes de bien vouloir délibérer cette désignation, et procéder aux modifications des documents d'urbanisme lorsque cela s'avèrera nécessaire.

19 - Plan stratégique de développement économique – Comité de pilotage - Constitution

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Madame BUQUET.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous avons déjà statué sur ce Plan stratégique. Nous vous proposons donc de constituer le Comité de pilotage pour lequel nous vous proposons, pour le Grand Evreux agglomération : le président, les vice-présidents en charge de l'économie, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du tourisme et des nouvelles technologies, un représentant de l'Etat, un élu de la Région, du Département, de la Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de l'agriculture. La commission a souhaité une représentation des autres acteurs économiques, notamment des représentants des salariés. C'est pourquoi nous avons proposé que le CESE rejoigne ce Comité de pilotage.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la constitution du comité de pilotage chargé de mener à bien la démarche de Plan stratégique de développement économique ainsi qu'il suit :
- ✓ **Grand Evreux Agglomération :**
 - Président,
 - Vice-présidente en charge du développement économique de l'emploi et de l'économie solidaire,
 - Vice-président en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
 - Vice-président en charge du Tourisme

- Vice-président en charge du développement des nouvelles technologies ;
- ✓ Etat - Préfet ou son (sa) représentant(e) ;
- ✓ Région Haute-Normandie - Président ou son (sa) représentant(e) ;
- ✓ Département de l'Eure - Président ou son (sa) représentant(e) ;
- ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure - Président ou son (sa) représentant(e) ;
- ✓ Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Eure - Président ou son (sa) représentant(e) ;
- ✓ Chambre d'agriculture de l'Eure - Président ou son (sa) représentant(e) ;
- ✓ CESE du GEA.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

20 - Charte forestière de territoire –Prise en compte de la biodiversité – Etude pour l'amélioration des connaissances naturalistes – Convention GEA / CENHN – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur JAMES sera chargé de rapporter plusieurs délibérations traitant de l'aménagement du territoire. Cette délibération porte sur une étude pour l'amélioration des connaissances naturalistes dans le cadre de la charte forestière à travers une convention de trois ans avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie.

M. Jean-Claude JAMES

Nous avons répondu à l'appel à projets du Ministère de l'écologie et nous avons été retenus, ce qui est une bonne chose. Nous avons ainsi l'opportunité de mettre en œuvre cette action grâce au soutien financier du ministère, de la Région et du Conseil général, finançant 80 % du projet.

M. Michel CHAMPREDON

Merci.

M. Jean-Claude JAMES

Il faut réaliser un état des lieux de la biodiversité forestière, améliorer les connaissances par des prospectives de terrain, identifier les enjeux de préservation de la biodiversité. Afin d'y parvenir, le GEA souhaite établir un partenariat le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation d'une étude pour l'amélioration des connaissances naturalistes afin de préserver la biodiversité dans la gestion des forêts du territoire du GEA, **AUTORISE**, pour ce faire, le Président à **SIGNER** une convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels de Haute-Normandie, et **SOLLICITE** les subventions pouvant être obtenues par le GEA dans le cadre de ce projet

21 - Charte forestière de territoire – Développement de l'utilisation du bois dans la construction – Actions de communication – Partenariat avec ANORIBOIS

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur le développement de l'utilisation du bois dans la construction.

M. Jean-Claude JAMES

Cette action vise à promouvoir le bois en tant que matériau de construction et au travers d'une communication adaptée au secteur. ANORIBOIS a été retenu. Il est missionné au niveau régional pour travailler sur ces questions, le GEA lui a donc demandé de l'accompagner. Il est proposé qu'ANORIBOIS aide le GEA et les communes pour la rédaction du cahier des charges pour des opérations de constructions de bois, accompagne le GEA pour la mise en œuvre d'actions pilotes valorisant la filière bois locale, organise des événements autour de la construction du bois. Cette action de 15 000 euros est inscrite dans le budget principal 2012 du GEA sur la ligne de la Charte Forestière de territoire.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Jean-Paul LE VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Nous nous sommes interrogés en commission sur cette délibération, car il faut savoir que les essences locales sont très peu utilisées dans les constructions en bois. En effet, 95 % des bois proviennent des pays de l'est et des pays nordiques. Nous pouvons donc nous interroger sur cette opération de valorisation de la production locale de bois.

M. Jean-Claude JAMES

Ça, c'est votre opinion.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions par ailleurs ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir, et notamment avec ANORIBOIS, pour le développement de l'utilisation du bois dans la construction

22 - Plateforme bois énergie – Etude d'opportunité – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la plateforme bois énergie. Une étude d'opportunité est lancée, de même que la demande de subvention afférente.

M. Jean-Claude JAMES

Il s'agit de réaliser une étude visant à développer une filière courte bois énergie à l'échelle du territoire, afin de créer la plateforme. Cette étude d'opportunité se déroule en deux phases. Tout d'abord, l'étude est centrée sur la ressource et des besoins en bois et énergie. Ses conclusions apporteront les éléments nécessaires à la prise de décision pour entreprendre – ou non – une filière bois.

La deuxième phase consiste en une étude technique, financière et juridique sur la localisation, le dimensionnement et l'exploitation d'une gestion de plateforme de transformation de bois sur le territoire du GEA. Pour réaliser cette étude, il est envisagé de recourir à un prestataire. Le projet pourra recevoir une subvention de l'ADEME, du Conseil régional et du Conseil général. Le total de ces subventions couvre 80 % des frais de l'étude. Le GEA contribuera à hauteur de 60 000 euros pour cette étude, en prélevant 60 000 euros de la ligne investissement Charte Forestière de 75 000 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Paul LE VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Concernant la localisation des gisements d'exploitation, je demande à ce que les recommandations du livre vert soient prises en compte, à savoir, la zone de transformation et la zone de production doivent être les plus proches possibles afin d'éviter de générer un trafic conséquent de poids lourds.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Madame BUQUET.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Il me semblait que nous visions le parc d'activités de la Roque...

M. Jean-Paul LE VOURC'H

C'est justement le point le plus éloigné de la production, les poids lourds devant traverser une partie de la déviation d'Evreux. Cela n'a pas d'intérêt. Nous sommes à contre-courant de ce que nous préconisons dans le livre vert.

M. Michel CHAMPREDON

L'étude devra effectivement approfondir cette question. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions au principe de la demande de subvention ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** le lancement d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une plateforme bois énergie sur le territoire du GEA, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** tout document à intervenir et à **SOLLICITER** les subventions pouvant être obtenues dans le cadre de ce projet

23 - Commune de Dardez – Rue des haies bourdons - Lotissement TOUFLET JOVELIN (16 lots) – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Les délibérations suivantes concernent des rétrocessions préalables. Il ne me semble pas nécessaire de les lire.

M. Jean-Claude JAMES

Absolument, je pense que chacun les a sous les yeux. Il s'agit de Dardez, d'Evreux, de Gravigny et de Guichainville.

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne Dardez. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** dans ces conditions la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant légal à signer la convention tripartite à intervenir entre le GEA, Dardez et Monsieur et Madame TOUFLET-JOVELIN ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

24 - Commune d'Evreux – Rue Pierre Brossolette - Lotissement SAS GP 1 (5 lots) – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne Evreux. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** dans ces conditions la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant légal à signer la convention tripartite à intervenir entre le GEA, Evreux et la SAS GP1 ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

25 - Commune de Gravigny – Rue de la friche patey - Lotissement EURE HABITAT (28 lots) – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne Gravigny. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** dans ces conditions la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant légal à signer la convention tripartite à intervenir entre le GEA, Gravigny et Eure Habitat ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

26 - Commune de Guichainville – Rue de la Dîme - Lotissement LES TERRAINS NORMANDS (91 lots et 4 macro-lots) – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne Guichainville. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** dans ces conditions la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant légal à signer la convention tripartite à intervenir entre le GEA, Guichainville et la Société les Terrains Normands ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

27 - ZAC de Cambolle – Comité de pilotage – Constitution

M. Michel CHAMPREDON

La délibération est présentée par Monsieur JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Je rappelle tout d'abord que la ZAC de Cambolle et Parville constituent un ensemble de 150 hectares. Le GEA a choisi de recourir à un prestataire extérieur pour l'aménagement d'une première tranche du Parc d'activités Gauville-Parville qui permettra de développer le secteur sur la base d'un projet commercial. Pour autant, ce projet doit être cohérent avec la zone ouest de l'agglomération. La ZAC pourrait accueillir habitat, activités tertiaires et équipements. Une étude est nécessaire afin de proposer une programmation phasée dans le temps et un bilan financier prévisionnel. Ces éléments permettraient de faciliter la révision du SCOT. Cette étude nécessite une gouvernance spécifique, à savoir un Comité de pilotage. Il pourrait être composé du Président du GEA, des Vice-présidents chargés de l'aménagement, du développement économique et de l'équilibre territorial, et moi-même, un représentant d'Evreux, Gauville et Parville, qui sont les communes concernées.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur Le VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je voudrais intervenir sur le précédent dossier.

M. Michel CHAMPREDON

Concernant ce dossier, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **CONSTITUE** le comité de pilotage chargé de conduire le projet d'aménagement de la ZAC de Cambolle/Parville ainsi qu'il suit :
- M. le Président du Grand Evreux Agglomération ;
- M. le vice-Président à l'Aménagement de l'Espace communautaire ;
- M. le vice-Président à l'Equilibre territorial de l'Habitat ;
- M. la vice-Présidente au développement économique ;
- un représentant élu pour chaque commune concernée (Evreux, Gauville, Parville).

et **SOLLICITE** des communes d'Evreux, Gauville et Parville la désignation de leur représentant

26 - Commune de Guichainville – Rue de la Dîme - Lotissement LES TERRAINS NORMANDS (91 lots et 4 macro-lots) – Convention de rétrocession préalable [SUITE]

M. Michel CHAMPREDON

De quoi s'agit-il ?

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Les procédures actuelles concernant les rétrocessions accélèrent le traitement des dossiers. Or, nous avons des demandes depuis des années sur le GEA qui poseront rapidement problème du point de vue juridique. Je suis au fait de situations où des personnes paient l'éclairage à titre privé et dans les impôts locaux. La situation est similaire pour l'eau : ils paient deux fois.

Quel peut être le dégrèvement prévu sur l'impôt pour ces zones privatives ? Je souhaite que les dossiers soient traités de façon nettement plus rapide. Le dernier dossier que les habitants m'ont soumis avait été validé en 1999, puis mis en attente, et aujourd'hui, il n'est plus valable. Vous comprenez la lassitude des habitants de payer par deux fois l'impôt local.

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Claude JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Il est difficile de répondre. Les rétrocessions actuelles mises en place concernent les nouveaux lotissements afin de ne pas être confronté à ces problèmes.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

J'entends bien.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur GAUDEMER.

M. Gaston GAUDEMER

Nous avons eu une réunion avec la commission de Monsieur METAYER et Madame FESSARD pour réinscrire les anciens lotissements. C'est en cours et sera résolu prochainement.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Des dossiers qui auraient dû être régularisés grâce à des avis favorables en 2009 ont reçu des avis défavorables en 2012. Je souhaiterais que l'autorité politique prenne les devants sur l'autorité technique pour ces dossiers.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur METAYER.

M. Claude METAYER

L'inter commission a statué sur ce dossier. Il n'y a pas eu d'état des lieux des voiries lorsque nous avons endossé cette compétence. Nous devons faire preuve de bon sens pour avancer sur ce dossier épineux. Toutes les voiries prises par les syndicats sont reprises dans la voirie communautaire. Dans la mesure où les communes ont fini de prendre ces voiries dans le domaine public, on ne parle pas d'état de la voirie. Ce qui a été anciennement entretenu passe nécessairement dans la voirie communautaire. Un échange doit s'opérer entre GEA et communes. Votre intervention me surprend s'il s'agit de voirie à statut public.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Ces voiries ont encore un statut privé.

M. Claude METAYER

Ah ben oui !

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je pose la question : si la ville d'Evreux prend dans son statut le domaine privé de la ville ouvert au public, les voiries se retrouveront d'office sous la responsabilité du GEA, sans lui demander son avis, lorsqu'elles tomberont dans le domaine public.

M. Claude METAYER

Dans la mesure où elles étaient entretenues avant.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Lorsque les demandes datent de plus de 20 ans, il est évident que les voiries et les réseaux sont vétustes. Un changement d'avis – favorable puis défavorable – à un intervalle de 3 ans est très mal vécu pour ces personnes qui paient doublement l'impôt sans bénéficier du service.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur COT.

M. Thierry COT

En termes d'impôt sur l'eau et l'assainissement, seuls les usagers du système public paient. Il existe encore des systèmes semi-collectifs privés qui ne payent pas de redevance. Il n'y a pas de double paiement concernant l'eau et l'assainissement. L'éclairage public ne fait pas partie des compétences du GEA : vous devez porter le sujet devant les Conseils municipaux. Toutefois, nous sommes prêts à vérifier si la commune concernée a inclus cette voirie dans son domaine public communal.

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne le rapport du délégataire pour l'exploitation des transports urbains.

MOBILITES DURABLES

28 - Exploitation des transports urbains – Rapport du délégataire - Année 2011

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Thierry QUENNEHEN.

M. Thierry QUENNEHEN

Le rapport du délégataire est une obligation annuelle. Celui de 2011 est particulier car il marque la fin de la DSP de 2005 à 2011. Les projets essentiels de 2011 ont été : la mise en place d'un nouveau système de billettique numérisé au niveau de la région, le travail conjoint Transurbain-GEA sur les difficultés rencontrées sur le réseau et la voirie. Cette étroite collaboration a permis de contenir un mécontentement grandissant des chauffeurs qui avaient menacé d'un mouvement social. Les travaux d'expansion et de réhabilitation du terminus se poursuivent.

Il faut noter la diminution du taux de couverture, à savoir les dépenses de fonctionnement ouvertes par les produits directs d'exploitation. Cela signifie que les usagers financent de moins en moins le service qui leur est rendu. Ce taux a été impacté à la hausse, notamment à cause de l'augmentation des charges, comme le carburant et de nouveaux services qui n'ont pas été compensés par le tarif.

Vous disposez du nombre de kilomètres effectués par les bus, des dessertes spéciales et de la création de lignes virtuelles que vous connaissez bien pour avoir été sollicités afin de les valider. On note que 4 046 300 personnes ont été transportées : ce chiffre est en augmentation suite à la baisse de 2010 due à des problèmes sociaux et des intempéries notables.

Nous abordons à présent la qualité du service. La maintenance est effectuée sous la norme ISO 9001. Une ligne est labellisée NF Services, et bien que ce dispositif soit unique car il est coûteux, nous disposons ainsi d'un référentiel pour toutes les lignes. Cette démarche présente aussi l'intérêt de rencontrer et discuter avec les associations de consommateurs. Le taux de panne est très faible.

L'âge des véhicules est de sept ans en moyenne. Nous avons réceptionné trois bus adaptés aux normes environnementales dans le cadre du renouvellement du parc en 2011. Le taux de fraude – nombre de passagers en infraction est de 0,041 sur les 4,61 % d'usagers contrôlés. Ce taux de fraude nous est envié.

Le coût de la production d'un kilomètre est intéressant car il est constant entre 2005 et 2011. C'est un réel signe de productivité par l'entreprise, car le coût de production reste identique malgré l'augmentation du pétrole, etc. Le montant du reversement de Transurbain à l'agglomération s'élève à 678 303 euros, à savoir la part du résultat affecté à l'actionnaire GEA.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2011 du délégataire Transurbain.

29 - Transports urbains – Tarifs 2013

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur QUENNEHEN.

M. Thierry QUENNEHEN

Il revient au GEA de fixer les tarifs car elle est une autorité organisatrice de transport. Les tarifs sont mis en œuvre sur le réseau par Transurbain. En 2013, l'augmentation estimée de la subvention forfaitaire, à savoir ce que le GEA verse à Transurbain est 73 458 euros. Cette augmentation est calculée à partir d'une formule négociée, fondement de la délégation de service public.

La TVA est passée de 5,5 à 7 et doit être prise en compte. Après délibération, le GEA a décidé de prendre cette augmentation à son compte afin de ne pas augmenter les tarifs en cours d'année. L'augmentation est donc au total de 95 458 euros.

Les débats menés en seconde et sixième commissions ont conduit à l'arbitrage suivant : une augmentation de 2,36 % des recettes. Or, afin de couvrir la totalité de l'augmentation – SFE et TVA – elle aurait dû être de 5,93 %. Une augmentation de 4,53 % couvrirait uniquement l'augmentation de la SFE. Il vous est proposé d'augmenter les tarifs de 2,36 %. Cette proposition du Bureau pose problème à Transurbain dans la mesure où le billet unitaire à 1,15 euro présentera de vraies difficultés pour les chauffeurs qui devront rendre la monnaie. Les chauffeurs ont proposé d'arrondir le tarif à 1,20 euro. Je reprends cette proposition à mon compte et vous la soumetts.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Pourquoi ne pas arrondir à 1,10 euro ?

M. Thierry QUENNEHEN

Je m'en remets à la sagesse du Conseil. Je pense qu'il serait raisonnable d'arrondir à 1,20, en gardant à l'esprit que ce qui n'est pas financé par l'usager l'est par la SFE qui relève de la fiscalité locale. C'est donc payé par le contribuable qui ne prend pas forcément le bus.

Par ailleurs, nous proposons la modification tarifaire du billet taxis-bus car nous assistons à une dérive. Le taxi bus était destiné à des personnes isolées qui n'avaient pas accès au réseau et pour des usages occasionnels. Or, nous assistons à l'utilisation du dispositif en tant que seconde voiture : les personnes l'utilisent matin et soir pour aller et revenir du travail. Cette pratique dévoie la finalité de taxi bus. Nous proposons donc d'augmenter le tarif en heure de pointe afin que les personnes qui utilisent taxi-bus pour se rendre au travail contribuent davantage au coût de ce transport, et de maintenir le tarif au plus bas en heure creuse. Nous avons une autre augmentation de 2 centimes par ticket sur les voyages adultes et scolaires. Vous disposez de l'ensemble des simulations en annexe.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai cinq demandes de parole. Monsieur BASSENE.

M. Jacques BASSENE

J'interviens sur le temps pris par le bus pour traverser la rue Molière. La situation devient insupportable car le bus doit s'arrêter cinq minutes en attendant qu'une personne mal garée libère la voirie, alors que nous investissons dans le stationnement à la Madeleine afin d'améliorer la circulation. Je constate de nombreuses incivilités qui nécessiteront que nous réinvestissions dans quelques années. Il faut agir.

M. Michel CHAMPREDON

Nous transmettrons vos remarques au maire d'Evreux. José LAHEYE a la parole.

M. José LAHEYE

Le prix du ticket était d'un euro en 2010, l'augmentation de 2012 avoisine les 40 %. Afin d'inciter les habitants à utiliser les transports en commun, nous devrions conserver le tarif à 1,10 euro car ce sont les petites gens qui prennent le bus. En ce qui concerne le taxi-bus, un tarif à 2,50 euros ne me gêne pas. Je le dis gentiment, mais nous devons faire attention au nombre de personnes qui utilisent ce service pour aller travailler.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai sept demandes de parole. Marie-Claude OTTAVI, je vous demande d'être synthétique.

Mme Marie-Claude OTTAVI

Il serait judicieux de fixer les tarifs suivants : 1,20 euro l'aller et 2,10 euros l'aller-retour car c'est incitatif. Par ailleurs, connaissez-vous la carte Atoumod ?

M. Michel CHAMPREDON

De la publicité a été faite.

Mme Marie-Claude OTTAVI

Cette carte permettrait de régler le problème de la monnaie.

M. Michel CHAMPREDON

Alain NOGAREDE a la parole.

M. Alain NOGAREDE

En effet, l'appoint ne sera plus nécessaire avec Atoumod. Monsieur QUENNEHEN, l'impôt est un élément de solidarité important. N'oublions pas que ce débat est centré sur le versement du GEA à Transurbain en sachant que ce dernier a reversé environ 600 000 euros à l'agglomération. Nous avons augmenté la prime de versement transport, qui, en année pleine, passera de 5 à 7,5 millions. Nous pourrions attendre un retour des habitants et des usagers, mais nous préférons mettre des bus en transport propre sans attendre.

L'augmentation proposée est de 4,53 %. Nous devons faire attention aux familles en difficulté. Les impôts – 2 % – ne sont pas de notre fait car ils ont été décidés par les députés, mais il faudra s'en acquitter. Concernant l'eau et l'assainissement : le mètre cube d'eau assaini subit lui aussi une augmentation d'un euro par mètre cube, à savoir 25 % d'augmentation.

Alors que nous aurions pu épargner le budget du transport, nous en remettons une couche.

Quant aux ordures ménagères, je crains le pire, car les véhicules qui ramassent les ordures consomment beaucoup de gasoil, dont le prix s'envole. Soyons prudents car nous tapons toujours dans la même poche : celle des contribuables.

M. Michel CHAMPREDON

Sid Ali FERROUK a la parole.

M. Sid-Ali FERROUK

Nous avons évoqué l'évaluation du taxi bus. Or le but de ce taxi bus qui était de rompre l'isolement de certaines personnes est dévoyé. Où est l'évaluation ? Je pensais que nous avions dépassé ce sujet et que nous allions nous concentrer sur l'optimisation du service. Des personnes handicapées m'informent que lorsqu'elles demandent à être prises en charge par le taxi bus, le planning est déjà complet. Il faut savoir ce que nous voulons. Notre impulsion pour rompre l'isolement doit être claire.

M. Michel CHAMPREDON

C'est le bus PMR qui prend en charge les déplacements de personnes handicapées et non le taxi-bus.

M. Sid-Ali FERROUK

Les deux sont utilisés.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur DUPARD.

M. Gérard DUPARD

Lors du débat en commission des finances, certains ont été très choqués – je suis personnellement choqué – par cette distinction entre commune rurale éloignée et usagers du Transurbain. L'augmentation proposée va doubler pour certains de mes habitants. Je ne comprends pas la position de Monsieur LAHEYE qui se borne à faire du « social » pour les habitants d'Evreux. Je connais le cas d'une femme de ménage, sans moyens de transport, qui utilise le taxi bus. Nous pénalisons le plus les personnes se rendant au travail, de même que les étudiants, alors que les habitants d'Evreux peuvent prendre le bus.

Deuxièmement : nous avons déjà limité les horaires et précédemment, la demande. Ce n'est plus possible. Troisièmement : les jeunes collégiens qui commencent leurs cours en milieu de matinée ne peuvent pas utiliser le service de taxi-bus, alors que les jeunes d'Evreux disposent du Transurbain. Je m'opposerai formellement à ce projet. Vous faites des économies de bouts de chandelle. Traitez l'ensemble des habitants de la Communauté d'agglomération de la même façon, ne faites pas de discriminations et instaurez des augmentations identiques pour tous.

[Applaudissements]

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Paul LE VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

J'ajouterai au constat de l'usage dévoyé du taxi-bus le traitement différencié des habitants d'Evreux travaillant hors de la ville. Ces derniers n'ont pas accès au taxi-bus. Je souhaiterais rectifier cette situation. Les besoins se font généralement sentir dans les heures creuses.

M. Gérard DUPARD

Il est inscrit en page 54 du rapport de situation qu'une navette est mise à disposition pour les personnels de la ville et du GEA à l'intérieur de la ville d'Evreux. Peut-on le mettre en place sur tout le territoire ?

Une intervenante

C'est une navette.

M. Gérard DUPARD

En effet. C'est donc un moyen de transport pour aller travailler.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Il faut tendre vers une optimisation du taxi-bus avec de plus amples décalages horaires, par exemple, afin qu'il puisse transporter trois personnes. Ces dernières n'utiliseront pas leur voiture en ville. Nous devons nous interroger : sommes-nous pour ou contre la voiture en ville ? A vous entendre, je penserai que vous êtes pour alors que nous étions contre il y a peu.

Une ligne de bus a été ajoutée afin de desservir le Long Buisson : je n'y suis pas opposé et je pense qu'elle est utilisée. Par ailleurs, pourquoi devrait-on être choqué à l'annonce que les gens prennent le bus pour se rendre au travail ? En réponse à Monsieur Le VOURC'H, je m'interroge quant au nombre d'habitants des communes rurales qui s'opposeraient à ce que les habitants d'Evreux prennent le bus pour venir en milieu rural. Nous n'y sommes pas opposés : cela n'a jamais été proposé.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je le propose tous les ans mais ce n'est pas retenu.

M. Michel CHAMPREDON

Nous ferons peut-être comme en Allemagne, à savoir, quand une personne ne veut pas voter un budget, elle doit proposer un budget alternatif équilibré, avec recettes attribuées aux dépenses.

Si nous additionnons l'ensemble des propositions émises depuis le début de ce débat – entre les ruraux, les jeunes, les anciens, etc. – la hausse de prix s'avérerait prohibitive et pourtant, il faudrait équilibrer les budgets. J'attire votre attention sur ce point. Nous pouvons faire des propositions généreuses – et je suis également opposé à l'augmentation du prix de l'eau et des transports et pour une gratuité universelle... Toutefois, ces services doivent aussi être payés ! Jean-Luc CINTRAT.

M. Jean-Luc CINTRAT

Il me semblait que les lignes virtuelles avaient été créées afin de rationaliser cet aspect.

M. Sid-Ali FERROUK

C'est pourquoi j'ai évoqué la question de l'évaluation.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur De LHANGE.

M. Christian DE LANGHE

J'appelle mes collègues à voter contre ce projet. Nous expérimentons, au titre de la SFE, une augmentation de 22 000 euros de la TVA due sur les gratuités accordées sur le Transurbain. Cela représente tout de même 315 000 euros hors taxes. Et nous augmentons le taxi bus en contrepartie : il faut appeler un chat un chat et savoir ce que l'on veut. Monsieur le président, vous qui êtes pour l'équité, vous faites fausse route.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur Le VOURC'H, je vous demanderai de rassembler l'ensemble de vos idées dans une seule demande de parole car nous sommes 76.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je réponds à votre demande en proposant, afin d'offrir un traitement équitable pour tous, que les taxi-bus partent des têtes de réseau du Transurbain le plus proche.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur QUENNEHEN répondra par la suite.

Mme Christine FESSARD

Je suis gênée car je suis maire rural et très attachée au taxi bus car, à cause de lui, j'ai des habitants qui ont décidé de rester sur ma commune. Je suis aussi pour la réduction du trafic routier à Evreux. Mais en étant aux finances, je constate que le budget ne s'équilibre absolument pas.

La question centrale est : à qui s'adresse la gratuité ? Aux retraités ayant une retraite à taux plein ? Nous offrons la gratuité à des personnes qui ne sont pas dans les situations les plus difficiles. Nous devons réfléchir afin de boucler les budgets car ce sont les contribuables qui paient.

M. Michel CHAMPREDON

Bruno GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Équilibrer les budgets est important. Toutefois, nous obtenons peu de recettes à travers le taxi bus. Il me semble que nous créons beaucoup de mécontentement pour un faible montant – 32 000 euros. Une augmentation moindre pourrait être proposée.

M. Michel CHAMPREDON

José LAHEYE, à nouveau.

M. José LAHEYE

J'aurai bientôt 65 ans et la possibilité de prendre le bus gratuitement, et ce dernier ne dessert pas qu'Evreux. La fréquence des passages – une fois par heure – n'est pas suffisante mais on s'en accommode. On évoque le déséquilibre du budget mais 600 000 euros ont été reversés. Afin d'inciter à un moindre usage de la voiture, nous devons être cohérents. Je suis d'accord pour des tarifs bas. Je vous vexe peut-être à propos du taxi bus, mais je me base sur mon expérience : certains n'ont pas de difficultés financières. Il est bien qu'il l'utilise comme deuxième voiture, car c'est la question : veut-on ou ne veut-on pas de voitures ?

M. Michel CHAMPREDON

Thierry QUENNEHEN répond à vos questions.

M. QUENNEHEN Thierry

J'entends que le taxi bus est sans doute utilisé par des personnes à revenus modestes. Or, la fréquentation des taxis bus du matin est composée de cadres qui vont travailler à Paris. Il ne faut pas exagérer et parler d'égalité au nom du social. L'objectif est bien de désencombrer le trafic du centre-ville en faisant correspondre le prix du parking de la gare et le ticket du taxi-bus.

M. Jean-Pierre WALASZEK

Serait-il possible de créer un abonnement à ces personnes ?

M. Thierry QUENNEHEN

Nous y avons réfléchi. Il est certain qu'il faudra que ces personnes paient plus cher. Par ailleurs, j'ai demandé les coûts moyens des voyages de chaque service : un voyage en bus Transurbain s'élève à 1,74. L'utilisateur contribue à hauteur d'1,10 euro. Un voyage – un aller – en taxi-bus coûte 17,2 euros. Cela signifie nous versons quotidiennement une subvention de 16,2 euros à la personne utilisant le taxi bus pour se rendre au travail.

Un intervenant

Mettez des minibus !

M. Michel CHAMPREDON

Laissez le rapporteur poursuivre.

M. Thierry QUENNEHEN

Le coût d'un voyage en PMR s'élève à 44 euros, à savoir 88 euros l'aller-retour. Il faut avoir conscience de ces chiffres.

Alors, peut-on remplacer le taxi bus par un bus ? Non, car le faible coût du billet est la conséquence du nombre important d'utilisateurs – 4 millions. C'est un raisonnement économique d'équilibre budgétaire de base. L'objectif est donc d'augmenter le ticket du taxi bus afin que l'utilisateur couvre une partie raisonnable du coût réel. Un billet à 2 euros reste très intéressant, même s'il est comparé à l'usage d'une voiture. Un maire m'a fait le retour d'un utilisateur de taxi bus ayant revendu sa voiture car il est plus intéressant d'utiliser un service public peu coûteux. Toutefois, la contrepartie repose sur la collectivité qui finance cette différence.

Il faut parvenir à accepter l'idée que ce dispositif est coûteux créé pour une finalité. Nous devrions tenter d'en moduler l'usage à travers des tarifs différenciés. Je pense que c'est une bonne idée. Les utilisateurs récurrents du service – qui ne sont pas les plus démunis, et j'insiste sur ce point – contribueraient ainsi au financement du service.

Le versement transport est destiné à l'investissement et pas au fonctionnement. Il faut l'entendre.

M. Michel CHAMPREDON

C'est la loi, c'est tout, au même titre que les budgets des SPIC.

M. Thierry QUENNEHEN

A propos des taxis bus dans le sens Evreux-campagne : c'est une idée car des entreprises sont situées hors d'Evreux. Toutefois, il faut tenir compte du fait que chaque utilisateur supplémentaire de taxi bus est une source supplémentaire de dépenses, à savoir 32 euros supplémentaires par aller-retour. Plus nous développons l'usage de taxi bus, plus ça coûte à la collectivité. Il faut le savoir. Or, je crois que nous sommes des gestionnaires raisonnables. Nous devons freiner et réprimer à un moment. Croyez-moi, il vaudra mieux être capable de dire « non » en ayant déjà augmenté les tarifs que de dire « non » à des personnes ayant pris l'habitude de voyager à des prix très confortables mais coupés de la réalité.

La navette municipale est une dépense assurée par la municipalité car elle fait le choix de mettre à disposition une navette plutôt que de solliciter plusieurs voitures...

M. Gérard DUPARD

Cette donnée est pourtant dans le rapport du GEA. Il y a une confusion.

M. Thierry QUENNEHEN

Effectivement. La navette est toutefois mise à la disposition des employés d'une entreprise par cette dernière. L'augmentation de la TVA de 22 000 euros a été votée par ce Conseil qui a décidé de ne pas augmenter les tarifs dans le but de préserver les ménages les plus démunis. Toutefois, cette mesure a un coût auquel on ne peut pas couper. Nous ne sommes pas responsables de la TVA mais nous devons la prendre en compte : si l'utilisateur ne contribue pas, la collectivité, à travers la fiscalité, devra contribuer.

Je suis d'accord avec la suggestion selon laquelle le taxi-bus pourrait partir des têtes du réseau Transurbain, mais ce serait la mort de taxi-bus car les personnes mettront 30 à 45 minutes à atteindre le centre-ville avec le bus.

Taxi-bus a été créé afin que des personnes ayant des problèmes de mobilité se rendent aux plus près des services – le médecin, etc. – dont ils ont besoin. Mettre en place cette idée signifie l'arrêt, à terme, du service de taxi-bus car il sera inutilisable. De plus, je ne suis sûr que nous puissions contraindre notre prestataire, le taxi, à se charger de courses entre le domicile et les têtes de réseaux de bus.

Enfin, dernier point, je voudrais partager une anecdote. Je m'entretiens régulièrement avec les chauffeurs de taxi qui m'ont eux-mêmes partagé leur indignation à transporter quotidiennement des personnes aux frais de la collectivité. J'admire leur courage car le taxi bus représente une source de revenus non négligeable pour eux.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. J'ai à nouveau cinq demandes de parole. François BIBES.

M. François BIBES

Nous avons des services de qualité pour l'eau, l'assainissement, les ordures et le bus. Nous devons être responsables. Nous ne pouvons pas systématiquement refuser les augmentations car nous irons très vite au « casse-pipe ». Que serait notre collectivité sans l'agglomération ? Il faut y penser. Les augmentations proposées ici sont raisonnables.

M. Michel CHAMPREDON

Arnaud MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

A-t-on réfléchi à d'autres modes de transport ? A-t-on tenté de favoriser le covoiturage ? De nombreux habitants des communes se rendent à la gare : ne peut-on pas mettre en place des outils afin de favoriser cela ?

M. Michel CHAMPREDON

Il existe du covoiturage sur le site du Conseil général mais je ne suis pas au fait de son fonctionnement. Rémi PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Nous manquons d'éléments concernant le taxi bus. Nous devrions connaître le nombre de personnes utilisant le système de façon dévoyée et adapter nos tarifs en conséquence pour elles.

M. Michel CHAMPREDON

J'avais proposé en bureau – car nous en avons également débattu des heures autour des mêmes arguments, à savoir l'équilibre financier, l'équité de traitement et la performance – qu'une personne soit limitée à un certain nombre de voyages en taxi-bus afin d'être cohérent avec son objectif de lutter contre l'isolement.

Or ce système suppose l'informatisation du service, très lourd à gérer. Soit nous considérons cette utilisation quotidienne comme dévoyée et nous instaurons un verrou, sans remettre en cause le principe du taxi bus, soit nous considérons qu'elle est normale et nous développons le service en faisant de la publicité. Nous nous arrangerons pour payer par la suite. Monsieur Le BEC.

M. Serge Le BEC

Nous avons une convention avec la Charte Forestière du territoire. Pourrait-on envisager de construire des abribus en bois issus de nos forêts ?

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Monsieur NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Monsieur BIBES affirme qu'être responsable c'est augmenter, eh bien, moi, je préfère être irresponsable.

M. Michel CHAMPREDON

C'est inscrit au procès-verbal. Jean-Paul Le VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Nous ne pouvons qu'abonder dans votre sens, Monsieur le président, en ce qui concerne le ciblage des personnes qui utilisent régulièrement le taxi-bus en créant une carte limitée à deux ou trois voyages...

M. Jean-Pierre WALASZEK

Avec l'informatique existant, il est possible de déterminer quelles sont les personnes qui utilisent quotidiennement taxi-bus, et de les convoquer afin de les confronter à leur pratique. Nous pouvons leur demander de payer un abonnement de 50 euros par mois.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Le covoiturage a été évoqué. S'il y a bien un manque à Evreux, alors que cela se développe partout ailleurs, ce sont les parkings de covoiturage. Cela n'a été développé dans le PLU.

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Luc CINTRAT.

M. Jean-Luc CINTRAT

Je m'adresse à Monsieur BIBES : n'avez-vous pas, à Guichainville, des personnes qui se rendent au travail en bus ?

M. François BIBES

Sans doute.

M. Jean-Luc CINTRAT

Nous n'avons pas cette possibilité et on nous double notre tarif.

M. Michel CHAMPREDON

Nous poursuivons sans ouvrir de dialogue. Marie-Claude OTTAVI.

Marie-Claude OTTAVI

Personne ne répond pas à mes questions : je proposais une incitation tarifaire pour les tickets de bus aller-retour et si la promotion d'Atoumod avait été faite. Connaissez-vous cette carte ?

Plusieurs intervenants

Oui.

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons voté Atoumod, il vaut mieux que tout le monde la connaisse. Sid Ali FERROUK.

M. Sid-Ali FERROUK

Ma question est également restée en suspens. J'évoquais l'évaluation. Les personnes utilisant le taxi bus quotidiennement payant un forfait : un retour évaluation est réalisé en ce sens. Nous parlons des actions et non du système d'évaluation que nous choisissons.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur DE LHANGE.

M. Christian DE LANGHE

Je suis heureux d'apprendre qu'il n'y a que des riches qui prennent le bus. Vous oubliez que des personnes âgées utilisent le taxi-bus aux « heures de pointe » pour se rendre à des rendez-vous médicaux, de façon occasionnelle.

M. Michel CHAMPREDON

Gaston GAUDEMER est le dernier intervenant avant la réponse de Thierry QUENNEHEN.

M. Gaston GAUDEMER

J'abonde dans le sens de Monsieur de LCHANGE. Je proviens d'une des communes qui utilisent le plus le taxi-bus. Je reçois de nombreuses plaintes de personnes ne pouvant pas utiliser le système le matin à cause de ceux qui le prennent quotidiennement. C'est pourquoi je voterai pour la pénalisation des usages quotidiens

M. Michel CHAMPREDON

Merci pour ce témoignage. Thierry QUENNEHEN pour conclure.

M. Thierry QUENNEHEN

J'ai entendu l'idée de tarif dégressif sur les tickets aller-retour. Nous avons réalisé un important effort de communication sur Atoumod. La quasi-totalité des abonnés l'utilise. Certains usagers continuent à utiliser des tickets car ils finissent leur stock. Les retours clients de cette carte Atoumod sont très positifs quant au système jugé moderne et valorisant ayant permis un saut qualitatif. C'est un bon point.

Les usagers quotidiens qui prennent le taxi bus le matin créent un problème à cause de leur régularité, car c'est elle qui coûte cher. Une utilisation occasionnelle parfaitement compréhensible est empêchée par les utilisateurs réguliers qui connaissent le système de réservation, etc. Le dévoiement provient de l'appropriation du système par certaines personnes qui ont une approche méthodique. Nous ne pouvons le leur reprocher car ce système les rend économiquement gagnants.

Je ne suis pas partisan de limiter le service, mais plutôt d'augmenter le tarif pour ces personnes. Dans un but de sensibilisation, il serait d'ailleurs possible d'afficher le coût réel d'un trajet dans le taxi 16 euros. Toutefois, ce service est progressiste et s'inscrit dans notre politique de développement durable.

L'objectif est que le prix d'un ticket de taxi bus coïncide avec le coût d'une place de parking à la journée à la gare, à savoir, 5 euros. Un aller-retour à 4 euros permet encore que les habitants soient gagnants sur les frais de voiture.

Nous réfléchissons bien évidemment aux modes alternatifs de transport, et notamment à une zone de covoiturage. L'expérience du Conseil général nous a appris que la création d'un système informatique ne suffit pas. Il faut diffuser l'information. De plus, ces aires de covoiturage sont inscrites dans le PLU.

M. Jean-Paul LE VOUC'H

Oui, mais pour la ville.

M. Thierry QUENNEHEN

Elles sont étudiées pour la périphérie de la ville afin de favoriser l'inter-modalité. Enfin, un dernier point concernant les autres modes de transport. J'ai initié un plan de « déplacement entreprise » à titre professionnel, et je l'ai élargi à la mairie, au GEA, à la Caisse primaire assurance maladie, afin de définir des groupes de personnes travaillant en centre-ville. Nous pourrions avoir du covoiturage ou modifier les lignes de bus.

Je souhaiterais arrondir les tarifs afin de satisfaire à la demande des chauffeurs, et si possible au tarif supérieur c'est-à-dire à 1,20. Je souhaiterais aussi que vous choisissiez de faire correspondre le coût du ticket et le coût réel pour les usagers réguliers de taxi-bus, en conservant un prix *a minima* pour les usages réellement occasionnels.

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons travaillé sur la question de l'arrondissement des tarifs. L'augmentation est nécessaire, mais il faudrait la limiter, bien que je comprenne le quotidien des chauffeurs. A titre de comparaison, il nous est rendu 4 centimes par la boulangère lors de l'achat du pain, c'est une contrainte à laquelle on s'adapte. Je propose que nous en restions au texte de la délibération.

M. Thierry DESFRESNES

Le prix a déjà augmenté l'année dernière. Je vous propose d'augmenter le prix l'année prochaine.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur VAN DEN BROECK.

M. Rémy VAN DEN BROECK

Ne peut-on imaginer un tarif évolutif pour le taxi-bus en fonction de la fréquentation ?

M. Thierry QUENNEHEN

C'est ce que je propose.

M. Michel CHAMPREDON

L'augmentation du tarif serait plus que proportionnelle à la fréquentation. Cette solution requiert un système informatique.

Nous pouvons mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir. Nous avons des idées à affiner. Nous sommes contraints à voter dès maintenant afin que l'augmentation soit appliquée dès janvier. Je souhaite que parallèlement soit mis en place un groupe de travail avec des élus volontaires et imaginatifs travaillant sur des simulations afin d'avoir des propositions pour le mois de décembre. Il me semble important d'envoyer un message aux personnes utilisant le taxi-bus de façon dévoyée.

Des intervenants

Non.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts la délibération 29 au vote. Qui est contre ?

M. Jean Yves GAIN

Que vote-t-on ?

M. Michel CHAMPREDON

La délibération. Qui est contre ? 20. Qui s'abstient ? 8. Cela signifie que 41 sont pour. Sommes-nous d'accord pour mettre en place un groupe de travail ? Qui souhaite y participer ? Mmes HARENT, LEMEILLEUR, FESSARD, MM. VAN DEN BROECK, FAREH, MABIRE, FERROUK, QUENNEHEN, PREVELLE. Je souhaite que le groupe de travail nous fasse part de ses propositions dans deux mois. Monsieur QUENNEHEN m'indique qu'il faut davantage de temps. Nous étudierons donc ce point début 2013.

Le Conseil FIXE (avec 8 abstentions et 20 voix contre) les tarifs 2013 des transports publics ainsi qu'il suit :

	Tarifs 2012	Tarifs 2013
<i>Billet unité</i>	1,10 €	1,15 €
<i>Billet 2 voyages</i>	2,10 €	2,15 €
<i>Billet unité - PMR</i>	1,10 €	1,15 €
<i>Billet unité – Taxibus – Heures creuses</i>	1,10 €	1,15 €
<i>Billet unité – Taxibus - Heures de pointe du matin (7h00/9h00) et du soir (17h/19h)</i>	1,10 €	2,00 €
<i>Billet groupe</i>	4,90 €	5 €
<i>Carnet de 10 voyages adulte</i>	8,00 €	8,20 €
<i>Carnet de 10 voyages scolaires et CFA</i>	5,00 €	5,20 €
<i>Abt mensuel scolaire</i>	19,60 €	19,60 €
<i>Abt 3ème trimestre</i>	43,70 €	43,70 €
<i>Abt 1er trimestre</i>	50,30 €	50,30 €
<i>Abt 2ème trimestre</i>	44,30 €	44,30 €
<i>Abt mensuel adulte</i>	30,00 €	30,00 €
<i>Abt hebdo adulte</i>	8,00 €	8,00 €
<i>Tarif spécial manifestation</i>	1 €	1 €

30 - Transports scolaires – Année 2012/2013 - Convention GEA / CAPE

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur QUENNEHEN présente cette délibération.

M. Thierry QUENNEHEN

Cette délibération est régulièrement inscrite à l'ordre du jour. Elle concerne les enfants du territoire du GEA – Boncourt, Cierrey, Le Val David, La Trinité – scolarisés dans des agglomérations adjacentes, à savoir celle des Portes de l'Eure, et transportés par la CAPE qui fixe le coût à 165 euros par an. Une convention est signée chaque année. Cette situation touche 15 enfants et concerne 2 475 euros. Nous proposons d'inscrire 2 970 euros au BP afin de pouvoir s'adapter en cas de nouvelles demandes, dans la limite de 3 enfants.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Monica LEMEILLEUR.

Mme Monica LEMEILLEUR

Pourrait-on disposer du nom des enfants concernés ?

M. Michel CHAMPREDON

Souhaitez-vous avoir le nombre ou le nom ?

Mme Monica LEMEILLEUR

Le nom des enfants.

M. Thierry QUENNEHEN

Il faut demander au collège.

M. Michel CHAMPREDON

Nous pourrions nous renseigner auprès de la CAPE. Madame FESSARD.

Mme Christine FESSARD

Je souhaite préciser que les parents peuvent disposer d'abonnement pour leurs enfants et ne pas l'utiliser, ce qui est mon cas.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention à passer avec la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure) qui assure le transport scolaire des élèves de Boncourt, Cierrey, Le Val David et La Trinité vers les établissements scolaires de Pacy

31 - Pôle intermodal - Etude de réaménagement – Comité de pilotage - Constitution

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur le Comité pilotage de l'étude sur le réaménagement du pôle intermodal autour de la gare. Le Comité sera composé du Président, des Vice-présidents compétents, l'élu en charge du handicap à Evreux, l'élu chargé de l'urbanisme. Oui, Monsieur Le VOURC'H ?

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Nous devons avoir un projet ambitieux si nous nous inscrivons dans ce projet.

M. Michel CHAMPREDON

Nous ferons part de votre remarque au Comité. Sans ambitions, nous n'agirions pas et si nous agissons, c'est bien parce que nous avons des ambitions à faire prévaloir. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la constitution du comité de pilotage qui suivra l'étude de réaménagement du Pôle intermodal, ainsi qu'il suit :
 - Président M. CHAMPREDON, GEA
 - Vice-président en charge de la mobilité durable, T. QUENNEHEN, GEA
 - Vice-président en charge des déplacements, CG 27
 - Vice-président des transports et infrastructures, R HN
 - Vice-présidente en charge du développement économique, S. BUQUET-RENOLLAUD, GEA
 - Vice-président à l'Aménagement de l'espace communautaire et à l'urbanisme, J-C JAMES, GEA
 - Vice-président à la démocratie communautaire, aux associations et à la communication, O. BIDAULT, GEA
 - Vice-président en charge de la voirie, C METAYER
 - Vice-président en charge du tourisme, C BEHAR
 - Adjoint à l'urbanisme et aux travaux de la ville d'Evreux, JP LE VOURC'H
 - Adjoint de la ville d'Evreux au handicap, Sid Ali FERROUK

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

32 - Commune d'Evreux - PRU de Nétreville – Eure habitat – Réhabilitation des immeubles « Les Pistes » - Subvention

M. Michel CHAMPREDON

Les délibérations suivantes portent sur des subventions et des garanties d'emprunt liées à l'équilibre de l'habitat. Monsieur BONTEMPS vous les présente.

M. Serge BONTEMPS

Eure Habitat souhaite rénover 5 immeubles, à savoir 75 logements collectifs. Vous disposez du descriptif de l'ensemble des travaux – isolation, économies d'énergies, etc. Le coût de ces travaux est compensé par l'économie des charges. Nos locataires seront mieux logés et paieront moins. L'agglomération est sollicitée pour une subvention de 174 667 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 174 667 € à Eure habitat, pour la réhabilitation des immeubles « les Pistes » sur Evreux

33 - Commune d'Evreux - PRU de Nétreville – Eure habitat – Résidentialisation des immeubles « Les Pistes » - Subvention

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne à nouveau Eure Habitat.

M. Serge BONTEMPS

Les bâtiments concernés par des travaux de la résidentialisation sont les mêmes que pour la délibération précédente, vous disposez de la liste d'aménagements. L'entretien sera rétrocédé à Evreux.

Nous sommes sollicités pour une subvention de 26 152,61 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 26 152,61 € à Eure habitat, pour la résidentialisation des immeubles « les Pistes » sur Evreux
-

34- Commune d'Evreux - PRU de Nétreville – Eure habitat – Réhabilitation des immeubles Vimeu et Vexin - Subvention

M. Serge BONTEMPS

Les travaux concernent deux immeubles et 50 logements datant de 1966. Les économies de charge compensent l'augmentation du loyer. L'agglomération est sollicitée pour une subvention de 202 663 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 202 663 € à Eure habitat, pour la réhabilitation des immeubles « Vimeu et Vexin » sur Evreux
-

35 - Commune d'Evreux - PRU de Nétreville – Eure habitat – Résidentialisation des immeubles Vimeu et Vexin - Subvention

M. Serge BONTEMPS

La résidentialisation des deux mêmes immeubles coûtera 9 906,95 à l'agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur Le VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je profite de cette opportunité afin de vous alerter sur la modification de circulation dans ce quartier. Les travaux de la rue Fauville ont transféré la circulation des poids lourds qui empruntent cette rue vers 5 heures du matin. De plus, le trafic a augmenté car les automobilistes empruntent cette rue pour rejoindre le centre-ville. L'augmentation totale n'a pas été appréhendée.

M. Serge BONTEMPS

Ce n'est pas pour cette raison qu'il faut que l'immeuble tombe en ruine !

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je saisisais simplement l'opportunité d'évoquer ces difficultés.

M. Michel CHAMPREDON

Thierry DESFRESNES pour répondre.

M. Thierry DESFRESNES

J'étais au courant et nous avons évoqué le problème au Conseil de quartier. C'est un effet inattendu des travaux. Il est prévu de transférer le trafic de cette rue Fauville à la rue Gay-Lussac et la zone industrielle. Or cela ne semble pas fonctionner. La signalisation définitive n'est pas installée mais elle sera certainement insuffisante. Il faudra trouver d'autres solutions.

M. Michel CHAMPREDON

Il faudra porter ce sujet devant le maire d'Evreux.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Est-il possible de revenir sur la configuration de la rue Fauville ? Combien faudrait-il de signataires pour porter une pétition ?

M. Michel CHAMPREDON

Nous traiterons l'effet pervers de la nouvelle organisation routière. Ce n'est pas une affaire idéologique. Serge BONTEMPS poursuit.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 9 909,95 € à Eure habitat, pour la résidentialisation des immeubles « Vimeu et Vexin » sur Evreux
-

36 - Commune d'Evreux - PRU de Nétreville – Eure habitat – Réhabilitation des logements « Les Anglais 1 à 4 » - Subvention

M. Serge BONTEMPS

Eure Habitat désire réhabiliter 50 pavillons mitoyens. L'ensemble des travaux n'a pas d'incidence sur les loyers. Nous sommes sollicités à hauteur de 75 515 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 75 515 € à Eure habitat, pour la réhabilitation des immeubles « Les Anglais 1 à 4 » sur Evreux
-

37 - Commune d'Evreux - PRU de Nétreville – Eure habitat – Réhabilitation des logements « Les Anglais 5 » Subvention

M. Serge BONTEMPS

Ces deux pavillons mitoyens sont réhabilités pour une subvention communautaire de 1 366 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? La prochaine délibération concerne la société AGIRE.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 1 366 € à Eure habitat, pour la réhabilitation des immeubles « Les Anglais 5 » sur Evreux
-

38 - Commune d'Evreux - PRU de La Madeleine – SAIEM AGIRE – Construction de 25 logements collectifs (18 PLUS CD et 7 PLUS) – Emprunt foncier 7 PLUS - Garantie communautaire

M. Serge BONTEMPS

Dans le quartier de la Madeleine, la SAIEM souhaite construire 25 logements, avec 18 PLUS-CD et 7 PLUS traditionnels. Ces bâtiments sont au cœur des 4 prochaines délibérations. Débutons par les 7 PLUS FONCIER. La SAIEM AGIRE nous demande une garantie d'emprunt de 50% sur un emprunt de 110 000 €, soit 55 000 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

- **Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :**

ACCORDE sa garantie à la SAIEM AGIRE, à hauteur de 50% de l'emprunt 7 PLUS FONCIER que cet organisme va contracter pour la construction de 25 logements à l'angle de la rue de Rugby et de la rue Boileau à Evreux

39 - Commune d'Evreux - PRU de La Madeleine – SAIEM AGIRE – Construction de 25 logements collectifs (18 PLUS CD et 7 PLUS) – Emprunt 7 PLUS - Garantie communautaire

M. Serge BONTEMPS

On nous demande de garantir l'emprunt communautaire sur les 7 constructions neuves pour un montant de 256 500 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à la SAIEM AGIRE une garantie partielle de l'emprunt PLUS-CD d'un montant de 513 000 euros, soit une garantie de 256 500 euros.
-

40 - Commune d'Evreux - PRU de La Madeleine – SAIEM AGIRE – Construction de 25 logements collectifs (18 PLUS CD et 7 PLUS) – Emprunt foncier 18 PLUS CD - Garantie communautaire

M. Serge BONTEMPS

Nous poursuivons sur ce dossier. On nous demande une garantie d'emprunt sur le foncier des 18 PLUS CD pour un montant de 115 000 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Le dossier est identique mais traite des déclinaisons administratives et de financement.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à la SAIEM AGIRE une garantie partielle de l'emprunt PLUS-CD Foncier d'un montant de 230 000 euros, soit une garantie de 115 000 euros.
-

41 - Commune d'Evreux - PRU de La Madeleine – SAIEM AGIRE – Construction de 25 logements collectifs (18 PLUS CD et 7 PLUS) – Emprunt 18 PLUS CD - Garantie communautaire

M. Serge BONTEMPS

Il s'agit de garantir les bâtis neufs pour une somme de 553 500 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à la SAIEM AGIRE une garantie partielle de l'emprunt PLUS-CD Foncier d'un montant de 1 107 000 euros, soit une garantie de 553 500 euros.

42 - Commune de Fauville – SILOGE – Rue des noyers – Construction de 4 logements individuels (2 PLAI et 2 PLUS) – Emprunts PLUS et PLUS foncier - Garanties communautaires

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur Fauville.

M. Serge BONTEMPS

Il s'agit de la construction de 4 logements individuels avec deux PLUS. Nous apprécions cette mixité. Nous avons déjà voté la subvention et nous sommes sollicités pour la garantie communautaire d'emprunt. Le Conseil général porte sa garantie à 60 % pour les petites communes et nous assurons le complément à hauteur de 96 308,80 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à la SILOGE les garanties partielles des emprunts PLUS et PLUS Foncier d'un montant total de 240 772 euros à hauteur de 40 % pour les communes de moins de 3 500 habitants, soit une garantie de 96 308,80 euros.

43 - Commune de Fauville – SILOGE – Rue des noyers – Construction de 4 logements individuels (2 PLAI et 2 PLUS) – Emprunts PLAI et PLAI foncier - Garanties communautaires

M. Serge BONTEMPS

Nous devons voter pour les PLAI, pour le bâti et le foncier, pour une garantie de 97 882,40 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à la SILOGE les garanties partielles des emprunts PLAI et PLAI Foncier d'un montant total de 244 706 euros à hauteur de 40 % pour les communes de moins de 3 500 habitants, soit une garantie de 97 882,40.

44 - Fonds de solidarité habitat (FSH) – Participation du GEA – Abondement 2012

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur la participation de l'agglomération au FSH.

M. Serge BONTEMPS

Le FSH se différencie du FSL en additionnant les énergies gaz et électricité. Je déplore que l'eau ne soit pas comprise. Les dossiers FSH sont toujours délicats et nous souhaiterions davantage de réactivité dans l'attribution des subventions, pour le bien-être des familles et des CCAS.

M. Michel CHAMPREDON

L'agglomération participe à hauteur de 34 224,40 euros à ce fonds départemental.

M. Serge BONTEMPS

Les 0,40 euros sont multipliés par la population de l'agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement de la somme de 34 224,40 euros au Conseil général de l'Eure, au titre de l'exercice 2012.

45 - Eure habitat – Commune d'Evreux – Dérogation aux plafonds de ressources HLM

M. Serge BONTEMPS

Cette délibération est particulière et n'a jamais été évoquée. Le Code de la construction permet aux représentants de l'Etat ou aux délégataires – nous le sommes jusqu'à la fin de l'année – de déroger au plafond sur la base de trois critères.

Le premier critère vise le développement de la mixité dans les immeubles lorsque 20 % des logements sont vacants depuis au moins trois mois, afin d'éviter leur détérioration. Nous pouvons aussi déroger pour les logements en Zone Urbaine Sensible. Le 3^{ème} critère est l'occupation d'un même immeuble à plus de 75 % de ménages bénéficiant de l'APL.

L'augmentation du plafond ne peut pas dépasser de 30 %, à savoir les valeurs du PLS. Vous disposez de la liste des immeubles en ZUS. Il nous est demandé de majorer les plafonds de ressources des immeubles dans la limite de 30 %.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Eure Habitat en vertu de l'article R441-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, et de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre en date du 29 janvier 2007, à majorer les plafonds de ressources des immeubles ci-après, dans la limite de 30 % :

pour les ZUS collectifs : Vieux Logis, Chalets Star 1, Alsace, Lorraine, Flandre, Touraine, Berry, Bailleau, Saintonge, Vendée, Poitou, Dauphine, Champagne, Aquitaine, Esterel, Bretagne, Pelvoux, Lautaret, Valias, Vercors, Beauce, Brie, Argence 1 et 2, Anglais 1 à 4, Ariège, Bigorre, Corbieres, Quercy, Cévennes, Cantal, Rouergue, Beaujolais, Maçonnais, Velay, Bresse, Andelle, Charente, Sèvres, Vézin, Aunis, Perche, Bourbonnais, Marche, Vignemale, Puymorens, Perthuis, Aspin, Roncevaux, Ossau, Peyresourde, Jurançon, Pourtalet, Tourmalet, Gavarnie, Armagnac, Oisans, Izoard, Vanoise, Ventoux, Galibier, Chablais, Belledonne, Luberon, Anglais 5, Clos au Duc,

pour les immeubles occupés à plus de 65 % : Maine 1, Bearn, Gascogne, Guyenne

EAU ET ASSAINISSEMENT

46 - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – Année 2011

M. Michel CHAMPREDON

Les prochaines délibérations concernant l'eau sont rapportées par Gaston GAUDEMER.

M. Gaston GAUDEMER

La longueur des réseaux est de 750 kilomètres dont 40 % ont été posés avant 1960. Pour rappel, nous avons renouvelé de 2 760 mètres linéaires en 2011, ce qui est insuffisant au regard de la loi Grenelle 2. Le nombre de mètres cubes pompés ou achetés est de 7,549 millions pour un total de consommation de 4,313 mètres cubes soit un rendement de 70,7 %. Bien que nous nous améliorions, nous sommes loin des 15 % de fuites légaux.

Le prix de l'eau est de 1,24 euro depuis le 1^{er} janvier 2011. La signalisation à la recherche a permis de réparer 540 fuites sur l'ensemble du territoire. De nombreuses analyses ont été effectuées. La télégestion et la télésurveillance envoient des alarmes aux équipes d'exploitation dès qu'un incident survient.

L'eau distribuée en 2011 est conforme aux valeurs réglementaires. L'arrêt de la station d'épuration de Saint Léger est le fait marquant de 2011. Les eaux transitent afin d'être traitées au nouveau centre de Gravigny. Le réseau d'assainissement compte 340 kilomètres, dont 94 % sont antérieurs à 1980. Le prix du mètre cube d'eau assaini était de 1,32 euro. Depuis le 1^{er} janvier, le diagnostic des assainissements non collectif est obligatoire dans le cadre de cessions immobilières. Les contrôles font l'objet de deux redevances distinctes. Il sera assuré 52 contrôles de conception et 62 contrôles d'exécution en 2012. Dans le cadre de contrôles obligatoires, le service a encadré de nombreux contrôles révélant un taux de non-conformité de 54 %. Dans le cadre de la réhabilitation, le SPANC a piloté des rencontres avec les particuliers, des signatures de conventions et des études de programmes de travaux réalisées.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du Rapport sur le prix et la qualité de l'eau établis au titre de l'année 2011,
- **MET A DISPOSITION** des délégués du GEA, le Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2011.

47 - Tarifs d'intervention du service Eau&Assainissement – Année 2013

M. Michel CHAMPREDON

La revalorisation des tarifs d'intervention pour 2012 est proposée à hauteur de 2 %. Le débat a déjà eu lieu. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'application des tarifs décrits dans la délibération à compter du 1^{er} janvier 2013.

48 - CTEU – Commune d'Evreux - Acquisition parcelle AH 79p – Echange GEA/Ville d'Evreux – Convention de servitudes de passage de réseaux

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur GAUDEMER.

M. Gaston GAUDEMER

Un bassin de stockage-restitution et d'écoulement a été construit par le GEA sur une parcelle qui appartient à la ville d'Evreux sur une emprise de 5 545 mètres carrés. Le GEA souhaite en devenir propriétaire. Le titre d'échange porte sur un terrain situé au 22 rue du Faubourg Saint-Léger. Ces deux parcelles ont respectivement été estimées par les domaines à 275 000 euros pour la ville et 140 000 euros pour le GEA. L'échange avec soulte signifie que le GEA verserait 135 000 euros.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

J'interviens en tant qu'adjoint à l'urbanisme d'Evreux. Cette proposition est un jeu de dupes. Je n'en ai pas été informé. Cet échange permettra au GEA de construire la future voie en site propre du bus. Le GEA reverse à la ville une acquisition, mais la ville devra la reverser au GEA dans les années qui suivent car c'est l'emprise du futur passage du site propre de l'agglomération. Je voterai contre. Je propose au président de demander au maire d'Evreux de retirer cette délibération.

M. Michel CHAMPREDON

Vous ne pouvez pas affirmer ne pas être au courant de tels dossiers.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Le dossier n'a pas été étudié à la troisième commission.

M. Michel CHAMPREDON

Est-ce le cas ?

M. Gaston GAUDEMER

Il a été traité dans ma commission.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Ce n'est pas le cas dans la troisième.

M. Michel CHAMPREDON

Pourquoi ?

M. Gaston GAUDEMER

Je ne sais pas.

M. Michel CHAMPREDON

Est-ce un dossier urgent ?

M. Gaston GAUDEMER

Non.

M. Michel CHAMPREDON

Le dossier sera étudié en commission.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

La deuxième commission est aussi intéressée par le sujet.

M. Michel CHAMPREDON

Nous pouvons reporter ce dossier s'il ne présente pas de caractère d'urgence.

M. Gaston GAUDEMER

Absolument. Donnez-vous votre accord pour les servitudes de passage ?

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Bien sûr.

M. Gaston GAUDEMER

Je voulais entendre cette confirmation.

Ce dossier est reporté après examen des commissions.

49 - CTEU – Commune de Gravigny- Parcelle AB13 –Convention de servitudes de passage de réseaux GEA/Commune de Gravigny

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne une servitude de passage sur l'eau potable avec Gravigny.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de canalisations d'eaux usées et d'eau potable à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération et la commune de Gravigny, pour les canalisations de transfert vers le Centre de traitement des eaux usées qui passent sur la parcelle AB13 appartenant à la commune

50 - Château d'eau des Dominicaines – Installation d'une station de radiotéléphonie mobile – Convention d'utilisation GEA / SFR

M. Gaston GAUDEMER

Cette délibération est identique aux délibérations contenant les nouvelles conventions signées pour 12 ans avec le versement d'une redevance de 10 000 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention à passer avec SFR, autorisant cet opérateur à installer une station de radiotéléphonie mobile sur le Château d'eau des Dominicaines, contre versement d'une redevance annuelle de 10 000 €

51 - Château d'eau du Bidon – Installation d'une station de radiotéléphonie mobile – Convention d'utilisation GEA / ORANGE France

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération est identique, mais pour Orange. Pas d'oppositions ? D'abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention à passer avec ORANGE FRANCE, autorisant cet opérateur à installer une station de radiotéléphonie mobile sur le Château d'eau du Bidon, contre versement d'une redevance annuelle de 10 000 €

52 - Charte d'entretien des espaces publics - Adhésion

M. Michel CHAMPREDON

Allez-y Monsieur GAUDEMER.

M. Gaston GAUDEMER

Monsieur QUENNEHEN l'a évoqué. Il s'agit de l'adhésion à la charte d'entretien stipulant que les services des eaux et de l'assainissement n'utilisent plus de traitements chimiques.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- **ADHERE** au niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics élaborée par la FREDON, niveau qui engage le GEA à ne plus utiliser de produits chimiques pour l'entretien des espaces publics, et ce, afin de prévenir toute pollution de l'eau

ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

53 - Rapport annuel 2011 – Complément à la délibération du 28 juin 2012

M. Michel CHAMPREDON

Vous disposez du dossier concernant du prix et de la qualité de l'élimination des déchets. Monsieur PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Le rapport a été présenté en juin. Il s'agit de rectifier une erreur sur les chiffres, car le mois de décembre n'a pas été comptabilisé. Les quantités de déchets traitées – les tonnages – ont été augmentées.

M. Michel CHAMPREDON

Très bien.

M. José LAHEYE

Je n'interviens pas sur le rapport. De nombreuses personnes s'interrogent quant aux délais de retrait des déchets et souhaiteraient bénéficier d'une semaine supplémentaire car cela a créé des difficultés l'année dernière, notamment au niveau des déchets verts. Le GEA ne serait pas gêné par une semaine supplémentaire de distribution avec la nouvelle distribution par secteur.

M. Michel CHAMPREDON

Christian DE LHANGE.

M. Christian DE LANGHE

Je voudrais davantage d'informations quant à la méthodologie employée concernant le ramassage des bacs jaunes.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ?

Mme Marie-Annick PLAISANCE

Les sapins de Noël encombrant les trottoirs jusqu'en mars. Un ramassage pourrait-il être prévu ?

M. Michel CHAMPREDON

Une commune a utilisé des chevaux afin de ramasser les sapins de Noël.

Mme Monica LEMEILLEUR

Quel est l'avancement du dossier des colonnes enterrées ?

M. Michel CHAMPREDON

Avez-vous d'autres questions ?

M. Rémi PRIEZ

Concernant les sapins et le souhait d'une collecte supplémentaire de déchets verts, je soumettrai la question aux services. Nous étudierons les ajustements possibles, notamment en milieu rural. En cas d'importantes difficultés, nous pourrions recourir aux propres services de l'agglomération.

Nous achèterons deux ou trois colonnes enterrées cette année. Nous avons commandé 12 000 bacs jaunes et 8 000 sont déjà stockés – dans un endroit tenu secret. Nous finalisons le support que nous utiliserons pour leur distribution en porte à porte dès le 18 novembre, car ce sont nos personnels qui se chargent de la distribution. Il est prévu que l'ensemble des habitants soit équipé fin janvier. Une collecte bimensuelle débutera probablement en mars. Les bacs ont une capacité de 240 litres. Nous étudions la possibilité de récupérer un contrat en régie avec Véolia.

M. Didier CRETOT

Qu'advient-il des bacs bleus ?

M. Rémi PRIEZ

Nous pourrions récupérer ces caissettes à moins qu'elles ne soient réutilisées à titre personnel afin de trier le verre. Nous désirons distribuer les bacs de tri à couvercle jaune en porte à porte car ils contiennent une puce pré-intégrée. En effet, nous avons demandé une liste des habitants à chaque commune, que nous croisons avec les données du service de l'eau, afin que chaque foyer reçoive le bac qui lui a été attribué.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur COT, prêt à tout.

[Monsieur COT apporte un bac à ordures en salle du Conseil.]

M. Rémi PRIEZ

Cette distribution prendra du temps mais sera consciencieuse.

Mme Elisabeth CASSIUS

Le ramassage des ordures est moins fréquent car nous trions davantage, et je salue les économies d'énergies réalisées.

M. Rémi PRIEZ

L'objectif est bien d'optimiser ces ramassages.

M. Michel CHAMPREDON

Je viens de faire distribuer la copie d'un échange avec le SETOM. Lors du dernier conseil syndical, une délibération portait sur le budget annexe des déchèteries, déficitaire de 2,7 millions. Avec le président de la Communauté de communes du Neubourg, nous avons adressé un courrier au président du SETOM afin qu'il retire cette délibération car elle modifiait la participation financière des 9 collectivités sans travail collectif préalable. En effet, les trois communes les plus importantes auraient dû payer 1 million afin de couvrir le déficit.

La délibération a été retirée. Un audit financier du syndicat doit être réalisé. Nous avons demandé à faire partir du comité de pilotage. Une augmentation exorbitante de la nouvelle tarification des classements de benne était prévue, sans consultation. En cas d'hiatus, le dossier peut être réintroduit dans le cheminement normal, mais ce dossier appliquait d'importantes conséquences financières. Monsieur FERROUK.

M. Sid-Ali FERROUK

Cette délibération n'a pas été retirée. Je parle sous le contrôle de Monsieur BIBES également au SETOM, mais elle n'a pas été retirée. Nous avons reçu l'information « sur le tas », et nous n'avons pas pu nous positionner. Nous n'avons pas pris part au vote, mais la délibération est passée.

M. Michel CHAMPREDON

Il m'a été indiqué qu'elle avait été retirée.

M. Jean-Paul BIDAULT

Je crois me souvenir qu'elle n'a pas été retirée puisque j'ai moi-même voté pour son retrait. Mon vote a été minoritaire.

M. Michel CHAMPREDON

On me confirme qu'elle a été retirée.

M. Sid-Ali FERROUK

Elle a été traitée en séance.

M. Michel CHAMPREDON

En tout cas, vous êtes informés. Rémi PRIEZ veut-il ajouter quelque chose ?

M. Rémi PRIEZ

Pour moi, elle a été retirée. Toutefois la délibération sur le coût des bennes déclassées a été débattue et non pas votée.

M. Michel CHAMPREDON

François BIBES.

M. François BIBES

Les pénalités des bennes de déchets déclassées sont parfois catastrophiques, car les bennes doivent être entièrement retriées. C'est anormal. Les bennes sont en libre accès : cela ne peut pas durer.

M. Michel CHAMPREDON

Jean-Luc CINTRAT.

M. Jean-Luc CINTRAT

En cas de problème comme celui-là, et bien que nous soyons tous très occupés, je souhaiterais que les élus de l'agglomération présents au SETOM se réunissent et fassent un point.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai demandé une explication par téléphone mais un temps de travail aurait été le bienvenu. Rémi PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Le problème des bennes déclassées ne provient pas des déchèteries mais de leur libre accès.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Madame DAGOT-PETIT.

Mme Marie-Elisabeth DAGOT-PETIT

Les barrières de certains éco-coins ont été cassées et n'ont pas été réparées, d'où les problèmes subséquents.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je vous propose d'avoir une pensée pour Claude BEHAR, hospitalisé, en attendant son prompt rétablissement. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

- ***PREND ACTE*** du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et met celui-ci à disposition des administrés dans les différentes mairies du GEA ; ce rapport annule et remplace celui présenté le 28 juin 2012 et dans lequel n'avaient pas été intégrées les données du mois de décembre 2011

La séance est levée à 22 heures 00.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	3 760 749,94 €	1 782 927,80 €	5 543 677,74 €
SERVICE DES EAUX HTVA	881 926,04 €	-712 707,60 €	1 169 218,44 €
SERVICE ASSAINISSEMENT	6 306 297,21 €	243 150,00 €	6 549 447,21 €
SPANC	108 667,41 €	0,00 €	-108 667,41 €
MOBILITES DURABLES	967 333,87 €	170 012,73 €	1 137 346,60 €
CONSTRUCTION LOCATION biens immobiliers HTVA	0 €	0 €	0 €
CITE ARTISANALE HTVA	0 €	0,72 €	0,72 €
PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA	796 838,50 €	- 3 000,00 €	793 838,50 €
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	13 604 478,15 €	1 480 383,65 €	15 084 861,80 €
ZONE D'ACTIVITÉS HTVA			
ZAC du LONG BUISSON	9 940 346,97 €	9 012 610,20 €	18 952 957,17 €
ZAC du LONG BUISSON 2	6 760 667,90 €	6 731 593,85 €	13 492 261,75 €
ESPACE d'ACTIVITES de la ROUGEMARE	2 119 443,04 €	3 005 793,41 €	5 125 236,45 €
ZAC la FOSSE AU BUIS	42 041,00 €	66 792,39 €	108 833,39 €
LOTISSEMENT de la GARENNE 1 EXTENSION	180,00 €	487 635,81 €	487 815,81 €
LOTISSEMENT de la GARENNE 2	0 €	0 €	0 €
ZONE d'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	57 667,96 €	233 487,59 €	291 155,55 €
ZAC de CAMBOLLE	8 061 446,13 €	7 617 470,99 €	15 678 917,12 €
ZONE d'ACTIVITES MISEREY	196 910,13 €	61 935,12 €	258 845,25 €
ZONE d'ACTIVITES des CASTELLIERS	0 €	0 €	0 €
ZONE d'ACTIVITES de CRACOUVILLE	0 €	0 €	0 €
ZAC du MONT DE PIERRE	0 €	0 €	0 €
ZA LES LONGS CHAMPS	0 €	0 €	0 €
ZA GAUVILLE PARVILLE	0 €	0 €	0 €
ZA SAINT LAURENT GUICHAINVILLE	0 €	0 €	0 €
ZA LE FLOQUET SACQUENVILLE	0 €	0 €	0 €
ZONES D'HABITAT HTVA			
ZAC DU CENTRE DE BOURG ST SEBASTIEN DE MORSENT	0 €	0 €	0 €
ZAC DU VALLON FLEURI St Sébastien de Morsent			
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	384,13 €	0,00 €	384,13 €
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	37 932 221,47 €	35 348 454,91 €	73 280 676,38 €
TOTAUX	51 536 699,62 €	36 828 838,56 €	88 365 538,18 €